syvadec
ETABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION
DES DÉCHETS DE CORSE
Femu per dumane

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Le mot du Président

L'année 2019 a été l'occasion pour le SYVADEC de franchir une nouvelle étape dans le maillage de ses sites techniques. Trois infrastructures supplémentaires nous ont en effet été transférées par les intercommunalités. Dans le même temps, les travaux préparatoires à l'intégration de toutes les infrastructures ont été menés en vue des derniers transferts prévus en 2020. Nous avons aussi complété notre parc d'installations en construisant une deuxième bioplateforme ainsi que deux centres de regroupement du tri, et poursuivi les études nécessaires à la création de deux unités de tri-valorisation.

Le soutien au tri et à la réduction des déchets à la source, autre mission fondamentale du SYVADEC, est resté au cœur de notre action en 2019. Des programmes démarrés l'année dernière portent déjà leurs fruits, à l'instar de la refonte du plan compostage. La mise en place d'un nouveau mode de distribution par nos animateurs a ainsi permis d'équiper 20 % de la population corse.

De même, avec l'extension des consignes de tri en vigueur depuis 2018, 36 % d'emballages supplémentaires ont pu être collectés.
Parmi nos actions en faveur du tri, je voudrais aussi souligner, outre la mise en place des filières bouteilles de gaz et pneus dans nos recycleries, le succès du forum de l'économie circulaire organisé à Borgo en juillet et qui a réuni une centaine de participants et porteurs de projets insulaires et nationaux.

Enfin, l'engagement pédagogique du SYVADEC auprès des publics scolaires s'est poursuivi et notre dispositif EcoScola est maintenant étendu aux collèges et lycées, à la faveur d'une convention de partenariat signée avec le Rectorat.

Ainsi, les actions développées par le SYVADEC et les collectivités adhérentes auront, cette année encore, conduit à une augmentation du taux de tri, qui est passé de 32 % à 36 % en un an.

Ces nombreux motifs de satisfaction ne doivent cependant pas occulter la nouvelle crise à laquelle nous avons été confrontés dans les derniers mois de 2019 et au début de l'année 2020. Le blocage du site de Viggianello nous a obligés à déployer un plan d'urgence pour maintenir le service public et garantir la salubrité des rues. Dans ce contexte délicat, je suis fier et reconnaissant d'avoir pu m'appuyer sur l'ensemble du personnel du SYVADEC, qui a toujours fait preuve d'une capacité d'adaptation exemplaire et s'est mobilisé sans compter au quotidien.

Je les en remercie et j'adresse aussi mes remerciements à nos élus et adhérents pour leur confiance renouvelée.
C'est l'implication de tous qui permet au SYVADEC de continuer à mettre en œuvre les actions et les solutions les plus appropriées pour répondre aux enjeux du traitement des déchets en Corse.

François Tatti
Président du SYVADEC

SOMMAIRE

1 | L'ANNÉE EN BREF 5

1.1 // Rétrospective 2019 6
1.2 // Les chiffres clés 8
1.3 // Les services du SYVADEC 10
1.4 // Le réseau d'équipements 11
1.5 // Les travaux 12

2 | RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE 15

2.1 // Le plan compostage 16
2.2 // Le programme EcoScola 17
2.3 // Les actions de prévention et de réemploi 18

3 | RECYCLER LES DÉCHETS VALORISABLES 19

3.1 // Que deviennent les déchets triés ? 20
3.2 // Les performances de tri et de valorisation 23
3.3 // Le potentiel de valorisation restant à capter 25

4 | TRAITER LES DÉCHETS RÉSIDUELS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES 27

4.1 // Les installations de stockage 28
4.2 // Les quais de transfert et le transport des déchets 30

5 | RAPPORT SOCIAL 31

5.1 // Les ressources humaines 32
5.2 // L'action sociale 35
5.3 // L'hygiène et la sécurité 36

6 | RAPPORT FINANCIER ET GOUVERNANCE 37

6.1 // Le rapport financier 2019 38
6.2 // Les instances du Syndicat 42

1 L'ANNÉE EN BREF

RÉTROSPECTIVE 2019
LES CHIFFRES CLÉS
LES SERVICES DU SYVADEC
LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS
LES TRAVAUX

1.1 RÉTROSPECTIVE 2019

L'année 2019 en bref

Février

Lancement de la 18e filière de recyclage

1er février - La filière de recyclage des pneus est mise en place dans les recycleries de Bastia, Ventiseri, Vico, Calvi, Piana, Moca-Croce, Viggianello et Lucciana.

Mars

Forum Adhérents : le tri en zone touristique

26 mars - Le SYVADEC accueille les territoires témoins de l'Ile de Ré, du Golfe de Saint-Tropez et des Côtes d'Armor pour une journée d'échange et de partage de bonnes pratiques sur le tri en zone touristique.

Avril

Inauguration de la bioplateforme de Corte

11 avril - La 2e bioplateforme publique de compostage est inaugurée à Corte en présence de nos partenaires. D'une surface de 2 450 m², elle est destinée à accueillir les végétaux et biodéchets des territoires du centre Corse.

Lancement du nouveau Plan Compostage

23 avril - Le nouveau Plan compostage est lancé à Saint-Florent. Depuis le premier plan compostage en 2009, 29 286 composteurs individuels ont été distribués gratuitement par le SYVADEC et les intercommunalités, qui permettent de détourner chaque année plus de 3 000 tonnes de biodéchets de l'enfouissement.

Juin

Les trophées EcoScola

4 et 6 juin - La 2e édition des Trophées EcoScola réunit à Ajaccio et à Calvi 400 élèves de 11 EcoScola venues de toute la Corse. L'engagement des écoles et les actions portées par les élèves tout au long de l'année sont récompensés lors de ce beau moment pédagogique, festif et fédérateur.

Juillet

Forum de l'Économie Circulaire

2 juillet - Une centaine de participants se retrouvent au Forum "L'économie circulaire : vers une valorisation locale" aux côtés d'acteurs insulaires et nationaux, pour partager leurs expériences et répondre aux questions pratiques des porteurs de projets locaux.

Transfert de la recyclerie de Corbara

La Communauté de communes de l'Ile Rousse-Balagne confie la gestion de la recyclerie de Corbara au SYVADEC. La recyclerie de Vallecalle et le quai de transfert de Calvi sont également transférés au SYVADEC en 2019. Fin 2019, le réseau SYVADEC regroupe 10 quais de transfert et 17 recycleries.

Août

Extensions des consignes de tri : bilan à 1 an

2 août - Les élus du SYVADEC se réunissent à San Giuliano pour faire le point sur la mise en œuvre des extensions de consignes de tri. Le premier bilan est positif : le tonnage d'emballages collectés depuis 1 an a progressé de plus de 40 % !

Septembre

Voyage d'étude à Libourne

16 au 18 septembre - Le SYVADEC organise pour ses adhérents un voyage d'études à Libourne, à l'occasion des Journées Territoires et Biodéchets initiées par notre partenaire, le réseau Compostplus. L'occasion de découvrir le SMICVAL market, une nouvelle manière d'appréhender le réemploi, et de participer à des ateliers et conférences dédiés aux collectes des biodéchets.

Octobre

EcoScola : signature d'une convention avec le Rectorat

8 octobre - Cette convention permet d'ancrer durablement le programme EcoScola dans les projets d'établissements et l'étend aux collèges et aux lycées. Elle crée une passerelle avec le label E3D du Rectorat pour accompagner la formation des écocitoyens de demain, priorité académique.

Novembre

Campagne de communication sur les recycleries

16 novembre - Le SYVADEC lance durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets une grande campagne de communication régionale pour encourager les usagers à déposer leurs encombrants en recyclerie. Elle se décline en presse écrite, en radio et sur les réseaux sociaux.

Décembre

Plan d'urgence : organisation du service pour répondre à la crise

Le plan d'urgence est mis en œuvre à la suite du blocage, depuis le 8 novembre, de la route d'accès au centre s'enfouissement de Viggianello, afin d'assurer la continuité du service public de traitement des déchets. Les déchets sont mis en balle et acheminés vers des sites de stockage provisoire aménagés dans chaque intercommunalité.

1.2 LES CHIFFRES CLÉS

Les déchets traités par le SYVADEC

En 2019, le SYVADEC a traité 218 295 tonnes de déchets, dont 215 757 tonnes de déchets ménagers et 2 538 tonnes de déchets professionnels.

Déchets ménagers traités par le SYVADEC (t)	
2019	**215 757**
2018	**208 158**
2017	**198 374**
2016	**190 622**

Composition des déchets ménagers traités par le SYVADEC

En 2019, les déchets traités par le SYVADEC sont pour 36 % des déchets valorisables (30 % en 2018), et pour 64 % des déchets résiduels destinés à l'enfouissement.

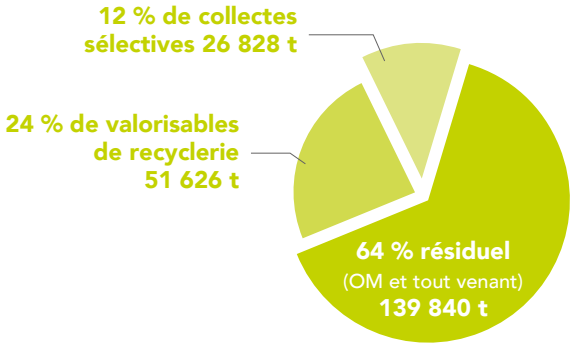

Déchets résiduels			
	OM (t)	TV (t)	Total (t)
2019	**132 589**	**7 252**	**139 840**
2018	**141 552**	**9 375**	**150 928**
2017	**137 764**	**12 029**	**149 793**
2016	**139 884**	**10 357**	**150 241**

Déchets de recyclerie			
	Flux valorisés (t)	Résiduels (t)	Total (t)
2019	**51 626**	**7 251**	**58 878**
2018	**41 330**	**9 375**	**50 705**
2017	**29 827**	**10 228**	**40 437**
2016	**25 226**	**10 357**	**35 583**

Déchets de collectes sélectives					
	Embal-lages (t)	Verre (t)	Papier (t)	Biodé-chets (t)	Total (t)
2019	**7 197**	**12 461**	**4 561**	**2 608**	**26 828**
2018	**5 287**	**11 708**	**4 028**	**1 840**	**22 863**
2017	**4 069**	**10 382**	**3 680**	**1 219**	**19 350**
2016	**2 979**	**8 579**	**3 175**	**506**	**15 239**

Le SYVADEC traite 3 trois types de déchets ménagers :

Les Ordures Ménagères résiduelles (OM)

Il s'agit des déchets collectés en mélange par les intercommunalités adhérentes au SYVADEC. Ces déchets sont enfouis dans les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Les déchets de recyclerie

Les apports en recyclerie, triés sous le contrôle des agents de recyclerie, permettent de récupérer 19 types de déchets valorisables qui sont réemployés par les ressourceries, recyclés ou compostés.

Les textiles, collectés séparément par le SYVADEC, sont comptabilisés dans cette catégorie.

La benne de tout-venant est triée pour en extraire la part valorisable. La part résiduelle est enfouie dans les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Les collectes sélectives

Il s'agit des collectes spécifiques réalisées par les intercommunalités sur :

- le papier ;
- les emballages ;
- le verre ;
- et pour certaines, les biodéchets et les cartons.

Elles sont recyclées dans les filières dédiées.

Un impact touristique fort

La production globale de déchets ménagers et assimilés double chaque année entre le mois de janvier et le pic estival des mois de juillet et d'août.

Le taux de tri des collectes sélectives est toujours plus fort l'été (17,9 %) que l'hiver (14,7 % en moyenne au dernier trimestre 2019), mais cet écart tend à se réduire par rapport aux années précédentes.

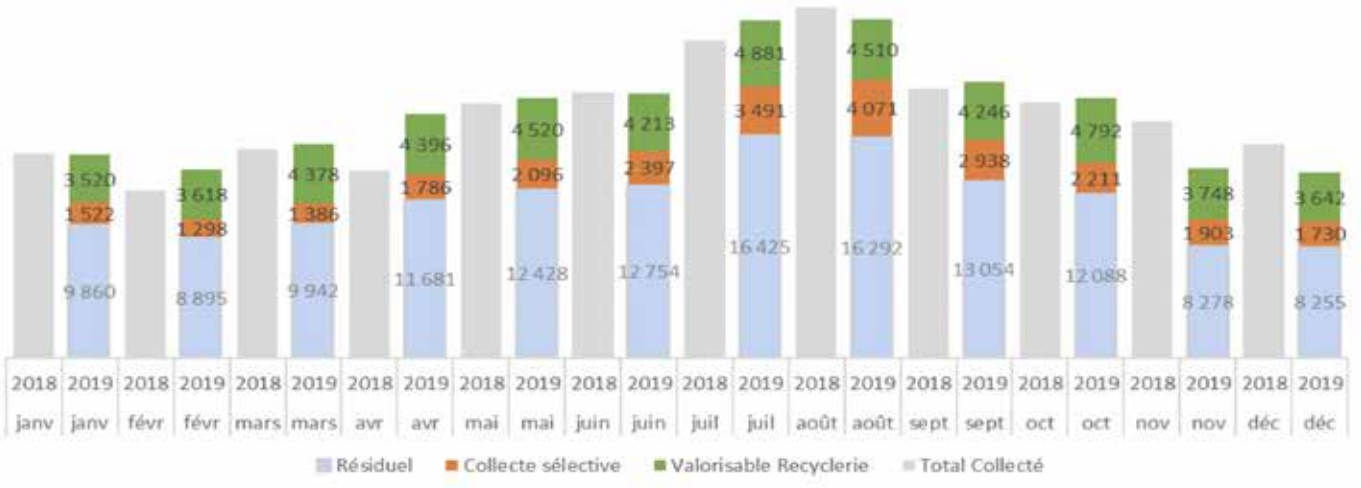

Les indicateurs régionaux

BILAN GÉNÉRAL

En 2019, la Corse a produit 241 080 tonnes de déchets municipaux*, soit 1 % de plus qu'en 2018, ce qui représente 2 125 tonnes de déchets supplémentaires traités par le SYVADEC et les intercommunalités.

Pour la troisième année consécutive, l'augmentation porte uniquement sur les flux recyclables : collectes sélectives + 16 %, valorisables de recyclerie + 15 %, biodéchets compostés à la source + 11 %.

* Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

730 KG de DMA /hab./an sont produits en moyenne en Corse

Données nationales : 525 kg/hab. Source : ADEME (données 2017).

36 % de taux de tri en 2019, soit 266 kg/hab./an

64 % de taux de résiduel soit 464 kg/hab./an

Tous les indicateurs régionaux sont calculés sur les déchets issus des intercommunalités de Corse (DMA) et hors gravats.

LA RÉPARTITION DES TONNAGES

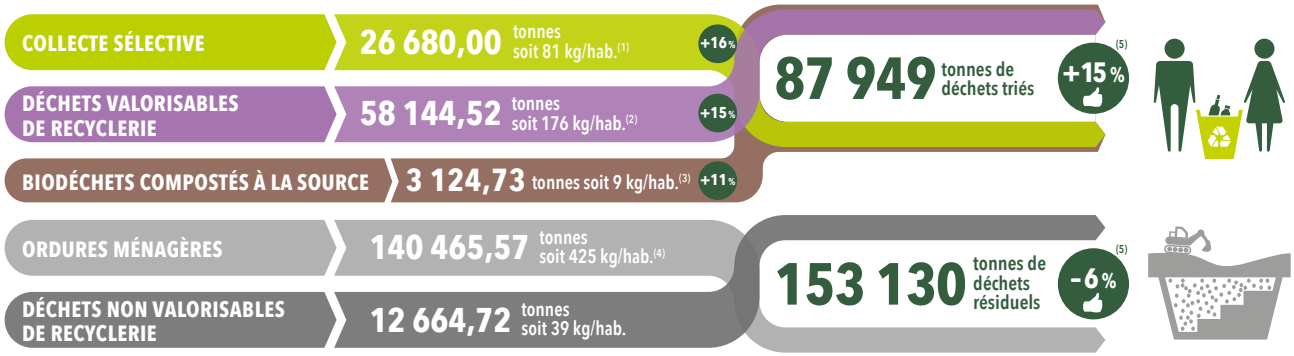

(1) Données nationales : 109 kg/hab. (2) Données nationales : 162kg/hab. avec le résiduel. (3) Voir focus biodéchets. (4) Données nationales : 254 kg/hab. en moyenne. (5) Sur un an.

(SYVADEC ©source Open Data SYVADEC et données intercommunalités)

ÉVOLUTION DU TAUX DE TRI & DE RÉSIDUEL

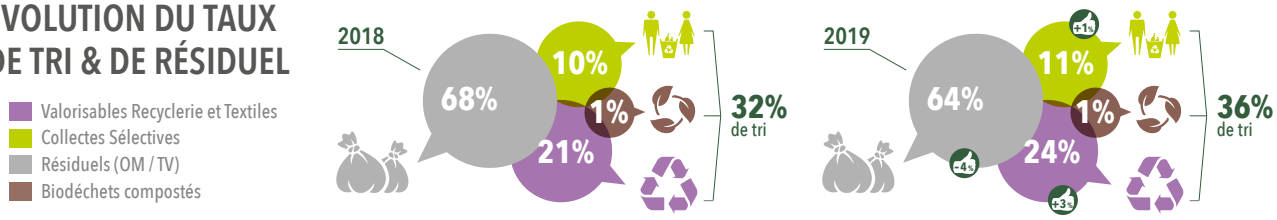

1.3 LES SERVICES DU SYVADEC

Le champ d'action du SYVADEC

Le SYVADEC est l'établissement public de valorisation des déchets ménagers de la Corse. Sa mission est de valoriser les déchets triés par les collectes séparatives des intercommunalités adhérentes ou en recycleries, et de traiter les déchets résiduels non valorisables. Ses actions s'insèrent dans le cadre réglementaire national et territorial (plans de prévention et de gestion des déchets et plans d'action adoptés par la Collectivité de Corse).

Les 19 intercommunalités de Corse sont toutes adhérentes au SYVADEC pour la valorisation et le traitement des déchets qu'elles collectent : 16 d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et 3 d'entre elles pour une partie de leur territoire.

En 2019, les adhérents du SYVADEC représentent un bassin de population de 308 200 hab. INSEE sur 323 communes, soit 93 % de la population totale de l'île (330 455 hab. INSEE).

Les services du SYVADEC à ses adhérents

Construction et gestion d'équipements structurants

Recycleries, centres de regroupement du tri, quais de transfert, installations de traitement, plateformes de compostage, centres de tri…

Réduction à la source et sensibilisation

Distribution de composteurs, supports de communication, animation du programme EcoScola.

Recyclage des collectes sélectives et des valorisables de recyclerie

Transport, tri, marchés de traitement et de valorisation, contrats de reprise des matière issues du tri et contractualisation avec les éco-organismes.

Traitement des résiduels

Transport et traitement des déchets résiduels.

Les services complémentaires au plus proche des besoins des adhérents

Les chantiers lancés en 2018 se sont poursuivis en 2019.

Filières de recyclage

- Étude et mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.
- Renforcement du réseau textile secondaire.

Infrastructures

- Renforcement du réseau d'équipements et création d'un réseau public de bioplateformes de compostage.
- Création d'espaces de réemploi dans toutes les recycleries.

Biodéchets

- Déploiement du nouveau plan compostage.
- Plan biodéchets 2023 : accompagnement des intercommunalités pour la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Études et données

- Centralisation de toutes les données des DMA et édition d'outils [opendata, publications].
- Étude des coûts du SPGD : soutien technique et financier pour le déploiement de la matrice des coûts en partenariat avec l'ADEME.
- Études régionales : lancement de l'étude sur l'impact socioéconomique de la gestion des déchets ménagers.

Adhérents

- Création et animation du réseau Adhérents.
- Soutiens financiers reversés aux adhérents pour les actions de communication de proximité et la connaissance des coûts.
- Soutien renforcé sur la communication : outils de communication régionaux sur les filières de recyclage et la réduction des déchets, portail régional, formation…

Sensibilisation

- Renforcement du programme EcoScola et création des programmes Ecoculleghju et Ecoliceu.
- Création d'un programme de formations pour les intercommunalités.

FOCUS sur le réseau Adhérents

L'année 2019 a été une année forte sur le plan de la mobilisation de notre réseau Adhérents avec pour enjeux de mieux connaître les territoires d'aider au déploiement des programmes du SYVADEC et d'accompagner les adhérents dans leur compétence.
Le réseau Adhérents a proposé des groupes de travail spécifiques sur les biodéchets la communication et la collecte des formations organisées avec nos partenaires un forum annuel et un voyage d'étude.

1.4 LE RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS

Les équipements dédiés aux déchets valorisables : recycleries, centres de regroupement du tri et plateformes de compostage

Les recycleries sont des espaces de tri dans lesquels les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles), les produits toxiques, inflammables ou polluants (peintures, solvants…), les déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes…), le bois, les ferrailles, les piles et les lampes, les cartons, les textiles, les emballages, le papier, le verre, les cartouches d'encre, les gravats, les pneus, le tout-venant (plastiques durs, grands films plastiques…).

En 2019, deux centres de regroupement spécialement dédiés au tri ont été aménagés à Corte et Sainte Lucie de Porto-Vecchio, qui sont venus s'ajouter à celui de Calvi. Ils permettent d'optimiser les transports vers la plateforme de valorisation.

En outre, la gestion des recycleries de Corbara et de Vallecalle a été transférée au SYVADEC.

Au départ des recycleries et des centres de regroupement du tri, les déchets sont acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées. Au total, 18 filières de recyclage sont déployées à partir des flux triés.

Les plateformes de compostage accueillent les végétaux de recyclerie et, pour certaines d'entre elles, les biodéchets issus des collectes sélectives. Une deuxième bioplateforme du SYVADEC a été créée en 2019 à Corte.

33 INFRASTRUCTURES

- 17 recycleries
- 10 quais de transfert OM
- 2 Bioplateformes
- 3 centres de regroupement du tri
- 1 ISDND

Les équipements de gestion des OM : quais de transfert et installations de stockage

Un quai de transfert est une installation qui permet de regrouper les déchets d'une zone de collecte éloignée du centre de traitement afin de les acheminer par gros porteur. Cela permet de diviser par 7 en moyenne le nombre de camions sur les routes et de réduire les émissions de CO2.

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées des quais de transfert vers les deux installations de stockage de l'île.

En 2019, le SYVADEC s'est vu transférer la gestion du quai de transfert de Calvi.

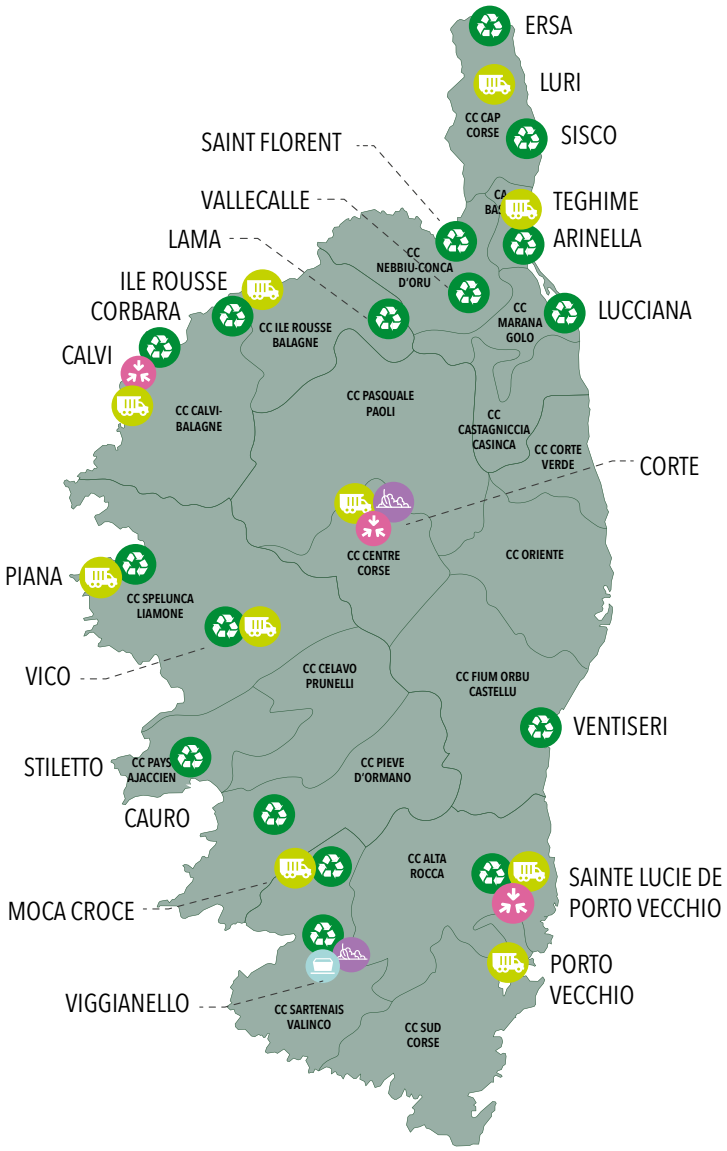

1.5 LES TRAVAUX

Équipements structurants de tri et et de valorisation

L'année 2019 a permis de définir le montage, la faisabilité, les modalités contractuelles et le programme détaillé des deux centres de tri et de valorisation multifonctions (emballages, OM et DIB) prévus dans le Grand Bastia et le Grand Ajaccio (projet en maîtrise d'ouvrage déléguée à la CAPA).

Les échanges avec les partenaires ont abouti à la suppression des projets d'unités complémentaires de séparation et stabilisation de la fraction fermentescible des OM prévus en Balagne et dans le Sud-Corse. Ces projets sont recentrés sur la réalisation de plateformes de compostage des biodéchets, de quais de transfert, de centres de regroupement du tri, et, pour la Balagne, d'une nouvelle recyclerie.

Les études pré-opérationnelles seront lancées en 2020, suivies des consultations pour la conception et la construction des équipements, pour une mise en exploitation prévue en 2022/2023.

Renouvellement des ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux)

La construction de nouveaux équipements s'inscrit en lien avec le développement effectif des collectes de biodéchets à la source et la stabilisation de la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles dans les centres multifonctions des agglomérations de Bastia et d'Ajaccio. En parallèle de projets privés en cours d'instruction sur le territoire, l'ancienne carrière de Moltifao a été identifiée en 2018 comme site potentiel pour la réalisation d'une ISDND publique par le SYVADEC.

Site de Moltifao

Les études préalables de maîtrise d'œuvre (MOE) ont permis de définir les contraintes de réalisation du site (dimensionnement, réglementation, environnement, …), de présenter des solutions techniques et de déterminer les investigations et études complémentaires à mener (études faune/flore, investigations géotechniques et hydrogéologiques). Les conclusions de ces études complémentaires, prévues pour 2020, préciseront la faisabilité et, si elle est avérée, les modalités techniques à retenir pour la suite du projet.

Création de sites

Centres de regroupement du tri

Corte

Création d'un quai supplémentaire, acquisition d'un compacteur, de bennes, aménagement de voirie, pour faire face à l'augmentation des tonnages des flux du tri.

*Coût total : **157 500 € HT***

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Création de 4 alvéoles couvertes, d'un quai pour les biodéchets, équipement pont bascule, reprise de l'entrée de site, aménagement de voirie, pour faire face à l'augmentation des tonnages des flux du tri.

*Coût total : **402 530 € HT***

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Centre de regroupement du tri de Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Sites de stockage provisoires de balles d'OM

Pour faire face au blocage de l'ISDND de Viggianello qui a empêché le traitement des déchets de toute la Corse pendant les deux derniers mois de l'année, le SYVADEC a aménagé des sites étanchés conformes aux normes environnementales, pour le stockage provisoire de balles de déchets.

Ces investissements, financés sur fonds propres, ont été réalisés sur des sites du SYVADEC ou sur des terrains mis à disposition par les intercommunalités adhérentes : quai de transfert de Teghime (60 640 € HT), recyclerie de Lucciana (18 300 € HT), terrain de la STEP de l'Arinella (35 160 € HT), terrain de la STEP de Castellare di Casinca (14 100 € HT), recyclerie

de Vallecalle (14 400 € HT), quai de transfert de Calvi (20 580 €).

Site de stockage provisoire de balles de Teghime

Travaux sur les installations de stockage

Couverture finale à l'avancement du casier de stockage de Viggianello

Certaines parties du dôme de l'ISDND de Viggianello arrivent à l'altimétrie finale. Conformément à l'arrêté d'exploitation, ces zones sont couvertes à l'avancement afin de limiter l'apport d'eaux dans le massif.

*Coût total : **1 620 000 € HT***

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

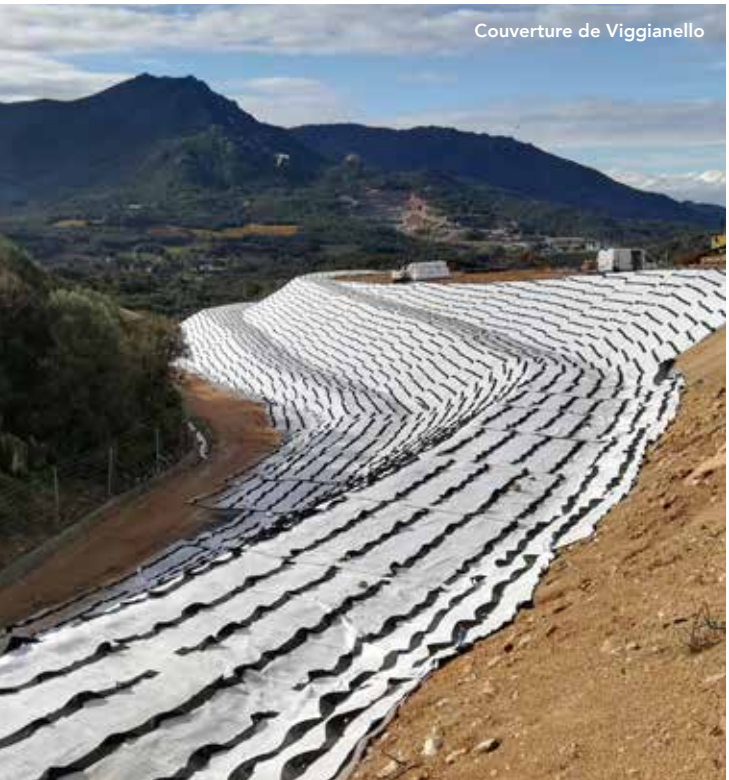
Couverture de Viggianello

Couverture finale du casier de stockage de Vico

Les travaux de couverture finale du casier débutés en 2018 se sont poursuivis en 2019. Ils consistent à étancher le casier, gérer les réseaux d'eaux pluviales et de captage du biogaz, mettre en place le suivi des rejets et revégétaliser le site.

*Coût total : **687 244 € HT***

Plan de financement : 80 % Ademe/OEC - 20 % fonds propres.

Modernisation des sites existants

En 2019, plusieurs opérations de rénovation et d'amélioration des sites ont été réalisées.

Renouvellement des garde-corps dans deux recycleries

Bastia Arinella

*Coût total : **61 784 € HT***

Plan de financement : fonds propres.

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

*Coût total : **71 762 € HT***

Plan de financement : fonds propres.

Garde-corps à Bastia

Équipement de la recyclerie de Corbara suite au transfert du site par l'adhérent

Coût total : 62 614 € HT

Plan de financement : 70 % Ademe/OEC - 30 % fonds propres.

Garde-corps à Corbara

Reprise de la voirie à Teghime

Réparation de l'affaissement au droit des quais.

Coût total : 23 550 € HT

Plan de financement : prise en charge par l'assurance.

Aménagement du Quai de transfert de Monticello

Raccordement au réseau d'eau, pose d'un portail, réalisation d'une dalle béton.

Coût total : 42 486 € HT

Plan de financement : fonds propres.

Projets en cours pour le développement du maillage des équipements

Recyclerie de Levie

Les études de maîtrise d'œuvre (MOE) lancées en juin 2018 ont permis de dimensionner le site - il comprendra une recyclerie et un quai de transfert des déchets valorisables - et d'en déterminer l'implantation.

Dans la continuité de ces dernières, les phases AVP, PRO et ACT ont été menées en 2019. Elles ont confirmé la faisabilité technico-économique du projet (notamment avec l'étude du contexte géologique). Elles ont également permis de réaliser toutes les démarches administratives préalables à la construction du site (ICPE, permis de construire, …) et de préparer la procédure de consultation des entreprises.

Projet de recyclerie de l'Alta Rocca

Quai de regroupement du tri et bioplateforme de compostage de Sisco

Les études de maîtrise d'œuvre (MOE) de ce projet ont été lancées en mars 2019. Elles ont permis de dimensionner le site - il comprendra un quai de transfert des déchets valorisables issus de la collecte sélective et une plateforme de compostage des biodéchets -et d'en déterminer l'implantation.

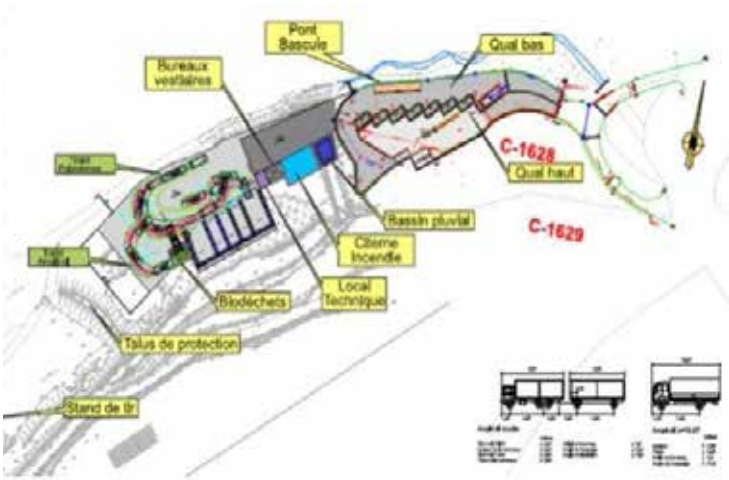

Recyclerie principale de la CAPA

Le projet de recyclerie principale du Grand Ajaccio s'inscrit dans les orientations stratégiques 2016-2020 du SYVADEC, qui prévoient une densification du maillage du réseau de recycleries afin d'améliorer la couverture territoriale.

Il comprend une recyclerie principale devant répondre à une activité de gros volume (17 400 tonnes) et une zone couverte pour le chargement des textiles. Le site intégrera une dimension pédagogique (circuit de visite sécurisé, panneaux et activités pédagogiques, salle d'accueil des visiteurs, aire de repos extérieure).

Les études de maîtrise d'œuvre (MOE) ont été lancées en mars 2019 avec deux objectifs : une approche rigoureuse en termes de conception, de modularité, d'évolutivité, de fonctionnalité pour les usagers, et le respect d'une haute qualité environnementale et architecturale.

La poursuite du projet est suspendue à la disponibilité du foncier.

2 RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE

LE PLAN COMPOSTAGE
LE PROGRAMME ECOSCOLA
LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉEMPLOI

2.1 LE PLAN COMPOSTAGE 2019-2020

2019 a marqué le démarrage des nouvelles dispositions du Plan de compostage régional, revu en 2018 afin de lui donner un nouvel élan.

Les grands principes de la refonte

Renforcement de l'accompagnement des adhérents

Les intercommunalités ont maintenant le choix entre deux modes de fonctionnement pour la mise en œuvre des actions liées compostage :

- soit une cogestion SYVADEC-intercommunalité, cette dernière se chargeant d'assurer les inscriptions et les distributions de composteurs individuels, le suivi des stocks et de l'utilisation des matériels ainsi que l'animation d'actions relais sur le territoire ; une option retenue par 12 EPCI ;
- soit une gestion totale par l'intercommunalité, le SYVADEC assurant alors la mise à disposition du matériel et l'intercommunalité le déploiement sur son territoire ; une solution choisie par 7 adhérents.

Deux animateurs ont été recrutés, chargés d'animer le plan compostage.

Construction du plan d'actions en lien avec les territoires

À partir d'un diagnostic réalisé avec chaque territoire, le SYVADEC a élaboré un plan d'actions pour 2019-2020 articulé autour de deux grands axes.

Développement du compostage individuel

Les modalités de réservation d'un composteur via le site internet du SYVADEC ont été harmonisées et facilitées. Chaque intercommunalité a pu démultiplier le nombre de distributions sur son territoire.

La création de nouveaux supports de communication ainsi que l'intervention d'un animateur lors des distributions ont permis de renforcer l'information donnée aux usagers à la réception de leur composteur, en vue d'améliorer la qualité de leur utilisation.

Un dispositif de foyers témoins a été lancé auprès d'une vingtaine d'usagers et contribuera à connaître et évaluer le potentiel de détournement permis par un composteur.

Développement du compostage en habitat collectif

L'installation et le suivi de composteurs partagés en bas d'immeubles ou en cœur de villages ont été développés. Les emplacements les plus appropriés sont définis avec les intercommunalités.

Le SYVADEC a aussi sensibilisé les adhérents au lombricompostage, en lien avec l'expérimentation lancée fin 2019 avec Recycla Corse, pour proposer des lombricomposteurs de balcon en plus des composteurs de jardin.

Renforcement du réseau « Adhérents »

Un groupe de travail « Biodéchets », composé des référents de chaque territoire, se réunit deux fois par an avec plusieurs objectifs :

- favoriser les échanges et les retours d'expérience entre chaque territoire ;
- aborder de nouvelles thématiques en lien avec la gestion des biodéchets ;
- évaluer le programme et proposer des opérations d'amélioration.

Campagne de communication

Le message : « Réduire vos déchets, vous y pensez ? Alors compostez ! ».

Les objectifs :

- promouvoir la commande de composteurs pour accompagner le plan compostage ;
- inciter la population à réduire ses déchets grâce au compostage.

Les supports de communication : points presse, flyers, affiches, autocollants, vidéos, kits pour les intercommunalités, campagne réseaux sociaux et média ; module d'inscription en ligne.

CHIFFRES-CLÉS 2019

300 sessions de distribution organisées dans plus de 50 communes différentes

3 802 composteurs distribués, soit un parc régional de 29 286 composteurs individuels

116 lombricomposteurs distribués

16 composteurs partagés installés, soit un parc régional de 25 composteurs partagés

20,2 % de la population équipée en solution de compostage fin 2019

18 foyers témoins suivis

2.2 LE PROGRAMME ECOSCOLA

EcoScola est un programme destiné aux écoles primaires (maternelles et élémentaires), qui accompagne durablement enseignants et élèves dans la mise en place du tri et la réduction de leur production de déchets. L'objectif est de parvenir progressivement à la mise en place d'une « Académie Verte », avec 100 % des établissements engagés dans la démarche.

Bilan de l'édition 4 (année scolaire 2018-2019)

- 39 écoles accompagnées et labellisées : 30 par le SYVADEC et 9 par les territoires partenaires (Calvi-Balagne, Ile Rousse-Balagne, Marana Golo, Sud-Corse)
- 4 082 élèves sensibilisés
- 214 enseignants formés

L'édition 5 a démarré (année scolaire 2019-2020)

- 32 écoles sont accompagnées depuis la rentrée 2019, dont 5 par les territoires partenaires.

Les nouveautés 2019

EcoCulleghju & EcoLiceu entrent dans la cour des grands

Dans le cadre de la convention signée avec le Rectorat, une déclinaison du programme EcoScola a été créée pour les collèges et les lycées : EcoCulleghju & EcoLiceu.

Celui-ci s'articule autour de deux temps forts : le déploiement du tri en intégrant la restauration scolaire, et un travail des élèves en mode projet pour présenter en fin d'année un « Eco-Défi » sur la thématique déchets.

Les Trophées EcoScola

Deux journées de rencontre ont été organisées pour mobiliser les écoles labellisées :

- le 4 juin en Corse-du-Sud, à Ajaccio : 2 écoles, 97 enfants présents ;
- le 6 juin en Haute-Corse, à Calvi : 9 écoles, 288 enfants présents.

Au programme :

- matinée consacrée à la présentation des réalisations des élèves (totem ou chanson) et à la désignation des lauréats des trophées (2 par journée) ;
- pause méridienne avec préparation d'un pique-nique zéro déchet ;
- après-midi ludique avec représentation d'un spectacle sur le tri des déchets intitulé « ABRACADATRI ».

@ Retrouvez les écoles labellisées EcoScola et les cantines accompagnées en 2019 sur : syvadec.fr

L'accompagnement des cantines scolaires à la réduction du gaspillage alimentaire

Durant l'année scolaire 2018-2019, 23 cantines associées aux EcoScola 4 ont été accompagnées.

A la rentrée de septembre 2019, 25 cantines liées aux EcoScola 5 sont également rentrées dans la démarche, ainsi que les 7 restaurants scolaires des collèges et lycées nouvellement impliqués.

Le + de 2019 : une formation anti-gaspillage, élaborée en collaboration avec le CNFPT et dispensée aux agents des cantines et aux responsables des mairies.

2.3 LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE RÉEMPLOI

Le programme Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Le 2 décembre 2019, le dernier COPIL TZDZG du SYVADEC est venu clôturer l'accompagnement du syndicat par l'ADEME. Les actions menées durant la troisième et dernière année du programme et leurs résultats ont été présentés aux partenaires par les chargés de missions financés par le dispositif national. Cette rencontre a également permis de faire le point sur les opérations à mener en 2020 en matière de prévention et de valorisation.

La visite d'un supermarché inversé favorisant le réemploi

A l'occasion du voyage d'études à Libourne organisé du 16 au 18 septembre dans le cadre des Journées Territoires et Biodéchets, nos adhérents ont pu visiter le SMICVAL market et participer aux ateliers proposés. Ce projet constitue une nouvelle manière d'appréhender l'échange et le réemploi : à la façon d'un supermarché inversé, on donne les objets ou matières dont on n'a plus l'utilité et on prend ce que l'on souhaite gratuitement.

Un Noël sans déchets

Le SYVADEC participe chaque année à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. En novembre 2019, une campagne de communication a été menée dans la presse, sur internet et les réseaux sociaux pour encourager les citoyens à déposer leurs déchets encombrants en recyclerie.

En décembre, le SYVADEC a également réalisé une campagne sur les réseaux sociaux pour encourager à réduire sa production de déchets pendant les fêtes de Noël.

3 | RECYCLER LES DÉCHETS VALORISABLES

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?
LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION
LE POTENTIEL DE VALORISATION RESTANT À CAPTER

3.1 QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

L'organisation du tri et de la valorisation

Les flux de déchets valorisés par le SYVADEC proviennent :

- des collectes sélectives réalisées par les 19 intercommunalités adhérentes : pour le papier, le verre, les emballages, les biodéchets, et une partie des cartons ;
- des collectes des textiles réalisées par le SYVADEC ;
- des 17 recycleries gérées par le SYVADEC pour les autres flux valorisables.

La rupture de charge des **collectes sélectives** se fait dans les recycleries ou les quais de transfert dans des bennes ou alvéoles dédiées, sur des centres de regroupement du tri comme à Calvi ou sur des plateformes privées. Après pesée, les différents flux sont transportés par des camions de grande capacité pour rejoindre les sites de tri et de valorisation.

Les emballages sont triés dans un centre de tri qui sépare les plastiques, les métaux ferreux, non ferreux, les briques Tetra Pack et les cartonnettes.

Centre de tri des emballages Paprec de Cannes

@ Vous pouvez désormais suivre en images comment les emballages de Corse sont triés et recyclés sur : syvadec.fr

Le papier et le verre sont conditionnés puis expédiés vers les sites de valorisation.

En 2019, les **biodéchets** ont été traités sur les plateformes de compostage de Corse Compostage à Aghione et SLTP à Ajaccio, avec des ruptures de charge en Balagne, dans l'Ouest-Corse et dans la zone bastiaise, ainsi que sur la plateforme publique SCOW à Corte. La bioplateforme de Viggianello, livrée en juin 2018 et qui composte d'ores et déjà les déchets verts, est prévue pour accueillir les biodéchets du territoire dès le déploiement de leur collecte.

Les **déchets valorisables des recycleries** sont acheminés vers les filières de recyclage de chaque type de déchet, soit en Corse pour les déchets verts, biodéchets et gravats, soit sur le continent pour les autres flux.

La filière **textile** est la seule filière pour laquelle le SYVADEC effectue la collecte régionale. Un pré-tri qualitatif est effectué par les agents de collecte à la borne, puis les textiles sont regroupés dans des sacs de grande taille et chargés dans des camions semi-remorques pour être transportés vers les centres de tri en France ou en Europe.

@ Retrouvez les circuits de valorisation détaillés de tous les flux valorisés par le SYVADEC sur : syvadec.fr

Les nouveautés 2019

Le tri du tout-venant porte ses fruits

La benne de tout-venant des recycleries est triée depuis 2018 pour récupérer les différentes matières valorisables comme les plastiques rigides, le placoplâtre, le verre plat, les mousses, les éléments en caoutchouc… 49 % des apports ont pu être ainsi détournés de l'enfouissement en 2019, soit 5 292 t.

Tonnages valorisés 2019

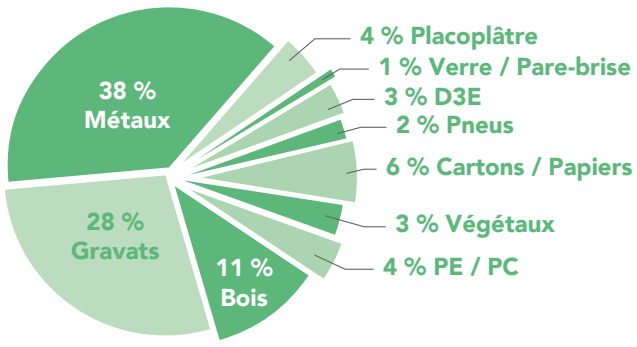

@ Retrouvez les filières de valorisation des matières issues du tri du tout-venant sur : syvadec.fr

Mise en place de nouvelles filières de valorisation

À la suite de tests réalisés au premier semestre 2019, de nouvelles mesures ont été prises.

- **Pneus**

Mise en place de bennes dans tous les sites disposant de la place nécessaire, soit 11 équipés en 2019. Le déploiement se poursuivra au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les autres sites.

- **Bouteilles de gaz**

Les bouteilles vides de butane et propane des distributeurs Antargaz, Butagaz et Primagaz peuvent être récupérées dans les recycleries car il s'agit d'une obligation règlementaire des metteurs sur le marché. L'année 2019 a permis de résorber les stocks historiques accumulés dans les sites, soit 6 tonnes de bouteilles. Quatre réunions techniques ont été menées avec les metteurs sur le marché pour organiser et généraliser la récupération en 2020.

- **Huiles**

Équipement des sites en caisses palettes étanches pour récupérer les huiles minérales et végétales dans leurs contenants d'origine. Ne sont concernés que les bidons de moins de 5 L issus d'un usage non professionnel. Un marché a été lancé fin 2019 et sera opérationnel pour le démarrage de la filière en janvier 2020.

Renforcement du réseau textile

L'objectif de la densification du réseau est d'atteindre le ratio d'équipement d'1 borne pour 1 500 habitants pour rattraper le niveau de densité moyen national.

Aujourd'hui 157 points de collecte sont disponibles en Corse, répartis de la manière suivante :

- 11 associations ; les collecteurs passent récupérer le linge de second choix dans les associations partenaires même si ces dernières ne sont pas équipées de bornes ;
- 146 points d'apport volontaire composés en tout de 163 bornes.

Un diagnostic a été mené en interne afin de cibler les territoires prioritaires, actuellement sous-dotés, ou présentant des performances de collecte inférieures à la moyenne régionale.

En 2019, 15 nouveaux PAV ont été posés et 7 autres points ont été validés en fin d'année. Ils seront installés en 2020.

En parallèle, les collectes secondaires en zone rurale se développent. Confortée par le retour d'expérience positif de la Balagne, la Communauté de communes de la Costa Verde a décidé de placer 4 PAV dans ses villages et d'en assurer la collecte avec l'accompagnement du SYVADEC.

Organisation d'un forum pour la valorisation locale

L'étude lancée en octobre 2018 a permis d'aboutir à la constitution d'un réseau d'acteurs locaux, privés et institutionnels, enrichi de l'expérience de porteurs de projets extérieurs. Tous sont venus échanger lors du forum organisé le 2 juillet au Campus CCI de Borgo. Il a réuni une centaine de participants, dont 5 intervenants extérieurs, 4 éco-organismes, 4 financeurs et 3 entrepreneurs à l'origine de projets insulaires. La Guadeloupe et la Réunion étaient au rendez-vous.

Après une matinée riche en présentations, les participants se sont répartis en ateliers thématiques pour aborder des aspects plus techniques liés à certains flux comme les cartons, les plastiques, les pneus, le verre ou encore les huiles.

@ Retrouvez les actes du forum ainsi qu'une vidéo de la journée sur : syvadec.fr

Campagne de communication tri

Le message : « Je m'engage à trier, et vous ? ».

Les objectifs :

- encourager les usagers à trier sans les culpabiliser ;
- rappeler les consignes de tri.

Les supports de communication : point presse, flyers, affiches, kit pour les intercommunalités, vidéos, campagne réseaux sociaux, web et médias ; création d'un module de recherche sur le site internet du SYVADEC « Quelle poubelle pour mes déchets ?

Campagne de communication recyclerie

Les messages : « Je vous accueille à la recyclerie » ; « Je trie mes meubles à la recyclerie, et vous ? » ; « Je trie mes cartons à la recyclerie, et vous ? »

Les objectifs :

- encourager les usagers à déposer leurs encombrants en recyclerie ;
- valoriser le service recyclerie du SYVADEC ;
- rappeler les consignes de tri.

Les supports de communication : kits pour les intercommunalités, campagne réseaux sociaux, web et média ; extension du module de recherche du tri aux recycleries.

@ Voir toutes nos vidéos sur nos comptes Facebook et Twitter : syvadec.fr

3.2 LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION

Les performances de tri par intercommunalité

Détails des performances de tri:

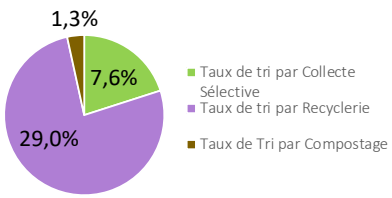

42,4% : taux de tri global

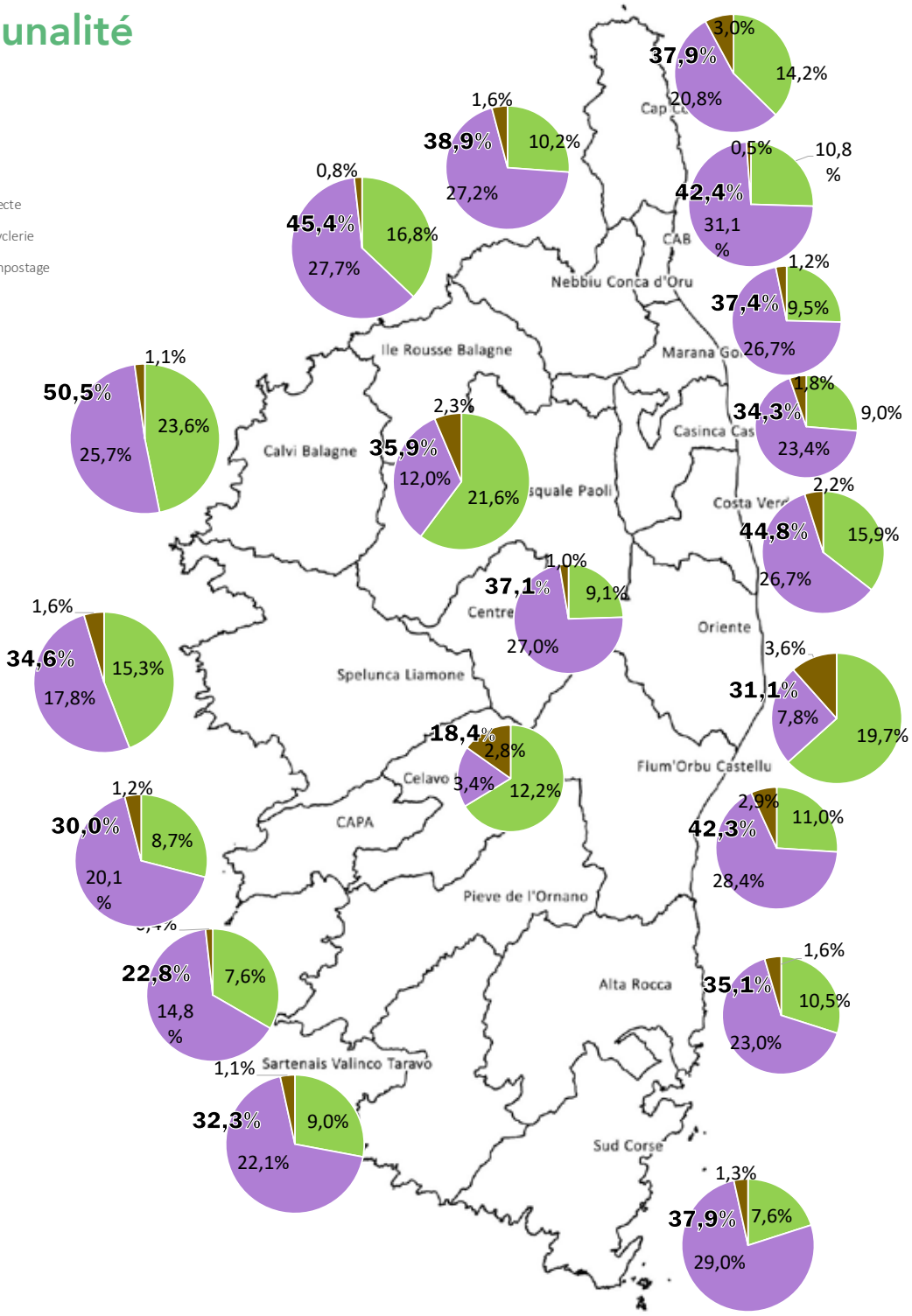

Source : SYVADEC
Service Adhérents/GH/Mai 2020

Les performances de valorisation

Le taux de valorisation est calculé une fois que les matières prises en charge par le SYVADEC ont été réceptionnées et traitées par les divers repreneurs. 77 464 tonnes ont été valorisées en 2019 dans les filières gérées par le SYVADEC, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2018.

	2017	2018	2019	var. 2018/2019
Emballages (acier, alu, ELA et plastiques)	**1 393**	**2 088**	**2 590**	**24 %**
Cartons bruns	**5 000**	**6 982**	**10 002**	**43 %**
Papier	**3 851**	**4 342**	**4 894**	**13 %**
Verre	**10 975**	**11 586**	**14 188**	**22 %**
Meubles	**7 511**	**8 466**	**9 329**	**10 %**
DEEE	**3 604**	**4 304**	**4 623**	**7 %**
Fer	**3 005**	**3 559**	**4 119**	**16 %**
DDS	**95**	**126**	**145**	**15 %**
Piles	**19**	**20**	**28**	**40 %**
Lampes	**4**	**4**	**9**	**125 %**
Textiles	**684**	**768**	**856**	**11 %**
Végétaux	**5 554**	**7 326**	**10 350**	**41 %**
Biodéchets	**1 219**	**1 840**	**2 609**	**42 %**
Bois	**1 591**	**2 733**	**3 708**	**36 %**
Gravats	**2 424**	**3 607**	**4 633**	**28 %**
Cartouches d'encre	**0,4**	**0,4**	**0,2**	**-50 %**
Pneus			**105**	**-**
Bouteilles de gaz			**5**	**-**
Tout-venant valorisé	**508**	**4 665**	**5 292**	**13 %**
Total	**42 437**	**55 046**	**77 485**	**41 %**

3.3 LE POTENTIEL DE VALORISATION RESTANT À CAPTER

Les caractérisations

Le potentiel de valorisation restant à capter se mesure par le biais des caractérisations réalisées sur les ordures ménagères et les bennes de tout-venant de recyclerie.

De quoi s'agit-il ?

Le SYVADEC mène chaque année deux campagnes saisonnières de caractérisation sur ordures ménagères (OM) et tout-venant des recycleries. Ces opérations permettent de déterminer la composition des OM collectées en mélange et du tout-venant déposés dans les bennes des recycleries. En 2019, les campagnes ont été réalisées en juillet et octobre, via un bureau d'études spécialisé et indépendant (Ecogeos) en respectant :

- les normes en vigueur : NF X30-413 et NF X30-408 pour l'échantillonnage et le tri des OM ; NF X30-474 relative à la caractérisation des bennes de tout-venant ;
- les préconisations du guide CARADEME, établi par l'ADEME en 2014.

Comment ça se passe ?

Pour les ordures ménagères

Un plan d'échantillonnage est défini selon 2 critères pour en assurer la représentativité :

- le type de secteur (basé sur l'étude INSEE 2014) : urbain et commercial pour 67 % du territoire, rural et touristique pour 33 % ;
- les intercommunalités : CAPA, CAB, Centre Corse, Sartenais-Valinco, Sud-Corse, Calvi-Balagne et Ile-Rousse Balagne.

Au sein de ces EPCI, les tournées de collecte choisies pour l'échantillonnage doivent représenter au minimum 25 % à 30 % des OM collectées par an.

Pour le tout-venant

En 2019, 4 bennes de tout-venant ont été échantillonnées par campagne : Arinella, Stiletto, Sainte Lucie de Porto-Vecchio et Viggianello, caractérisée pour la première fois. L'ensemble de ces sites représente 72 % du gisement total en 2019.

La composition de la poubelle

70 % de la poubelle pourrait être triée et recyclée

L'efficacité des collectes séparées

Les taux de captage par la collecte sélective (calculés en incluant les déchets faisant l'objet des extensions des consignes de tri) restent faibles par rapport aux données de référence nationales mais sont cependant en constante progression. En effet, le taux de captage moyen est passé de 25 % en 2017 à 36 % en 2019.

Que trient les habitants en moyenne ?

1,5 EMBALLAGE sur 10 | **3 PAPIERS sur 10** | **6 BOUTEILLES DE VERRE sur 10**

1/3 de notre poubelle est encore constitué d'emballages, de papier et de verre non triés.

Efficacité des collectes séparées des recyclables secs sur le territoire du SYVADEC en 2019

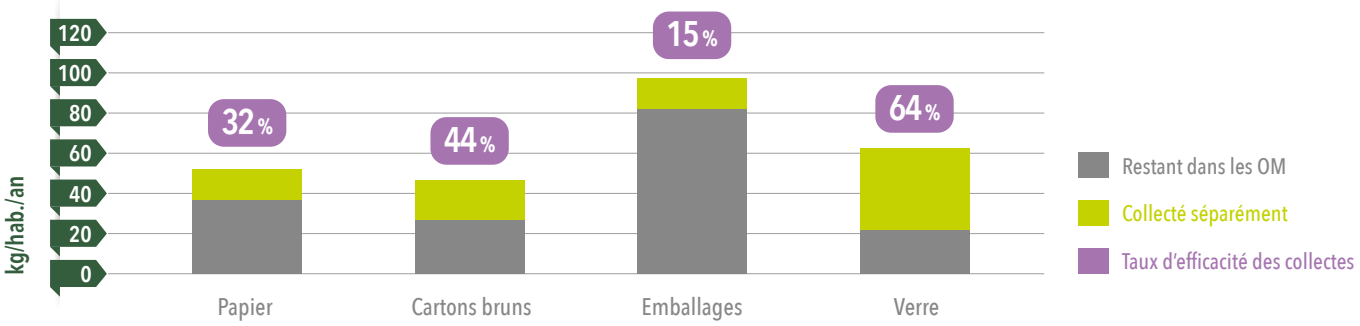

Évolution des taux de captage par type de matériau entre 2017 et 2019

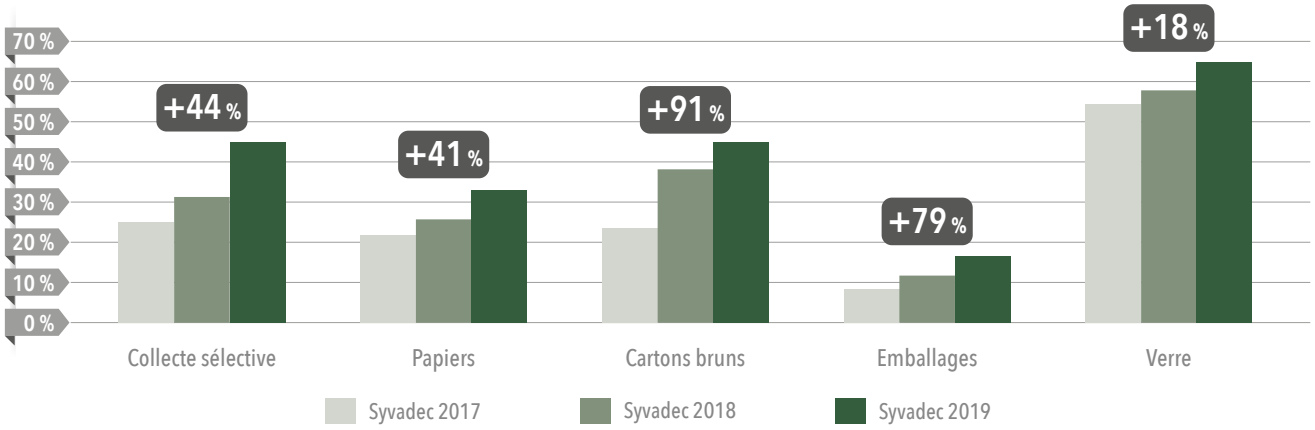

Les plus fortes hausses observées concernent les cartons et les emballages légers hors verre, traduisant ainsi les résultats des actions mises en place par les intercommunalités sur les territoires.

La composition du tout-venant de recyclerie

Près de 61 % des déchets déposés dans la benne tout-venant correspondent encore à des matières valorisables ou réutilisables : erreurs de tri qui auraient dues être déposées dans les bennes de tri existantes ou filières pouvant être développées. Cette part est valorisée après tri de la benne de tout-venant.

Sur les 39 % de déchets résiduels, 25 % correspondent à des déchets réellement destinés à être enfouis et 14 % sont les éléments fins < 100 mm.

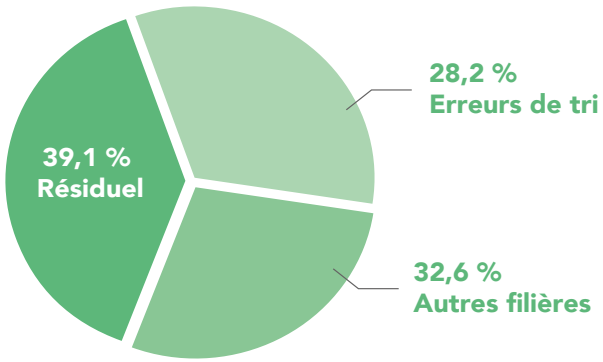

4 TRAITER LES DÉCHETS RÉSIDUELS

DANS LES MEILLEURES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

LES QUAIS DE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

4.1 LES INSTALLATIONS DE STOCKAGE

Les tonnages résiduels traités par le SYVADEC

Les déchets résiduels traités par le SYVADEC proviennent soit des collectes d'OM par les intercommunalités adhérentes, soit du tout-venant non valorisable des recycleries, soit des apports de professionnels. Ils sont stockés en Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Répartion par site des déchets stockés

ISDND	2015	2016	2017	2018	2019
Viggianello	**61 741**	**76 812**	**101 563**	**125 725**	**98 428**
Vico	**25 420**	**38 550**	**9 038**	**0**	**0**
Staneco (Tallone)	**22 971**	**0**	**0**	**0**	**0**
Stoc (Prunelli di Fiumorbu)	**39 192**	**35 105**	**39 047**	**24 381**	**27 009**
TOTAL	**149 324**	**150 467**	**149 649**	**150 065**	**125 437**

En 2019, les OM ont été transportées vers les deux installations de stockage en activité : Viggianello, site public appartenant au SYVADEC, et le site privé de la STOC à Prunelli-di-Fium'Orbu.

À partir du 21 août 2019, l'accès à la STOC a été limité aux apports de la Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu.

À partir du 8 novembre 2019, l'accès à l'ISDND de Viggianello a été bloqué par le collectif Valincu Lindu en réaction à la décision de la Préfète de Corse d'autoriser la société Lanfranchi Environnement à exploiter une IDSND sur la commune de Viggianello.

À partir de cette date, pour permettre une continuité de service, les ordures ménagères ont été mises en balles sur quatre sites à Teghime, Porto Vecchio, Saint-Antoine et Ajaccio. Jusqu'à la fin de l'année 2019, 13 000 tonnes de déchets ont été mises en balles puis transportées et stockées provisoirement sur des sites répondant à la réglementation, dans l'attente de la possibilité de les traiter en ISDND. Une partie de la production a été stockée dans des remorques ou a fait l'objet de collectes décalées sur les territoires, le tout pour un total estimé à 3 000 tonnes.

La production de déchets résiduels sur le périmètre du SYVADEC est donc évaluée à 141 000 tonnes en 2019, soit une baisse de 6 % par rapport à 2018. La production d'OM se répartit de la manière suivante : 45 % sur la Haute-Corse et 55 % sur la Corse-du-Sud. En 2019, 19 % des tonnages produits sur le périmètre du SYVADEC ont été enfouis à la STOC, en Haute-Corse, 70 % ont été enfouis à Viggianello, en Corse-du-Sud, et 11 % ont été stockés provisoirement pour un traitement reporté en 2020.

Principe du traitement des déchets sur une ISDND

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sont des sites soumis à autorisation préfectorale et contrôlés par les services de l'État.

Les déchets stockés ne sont jamais en contact avec l'environnement. Ils sont déposés dans un casier étanche où ils sont compactés par couches successives. Le biogaz produit par la fermentation des déchets est collecté par un réseau de captage et traité en torchère. Les lixiviats résultant de la percolation des eaux pluviales au travers du massif de déchets sont captés et stockés dans un bassin étanche puis traités par osmose inverse. A Viggianello, l'eau osmosée est ensuite en partie évaporée par la torchère.

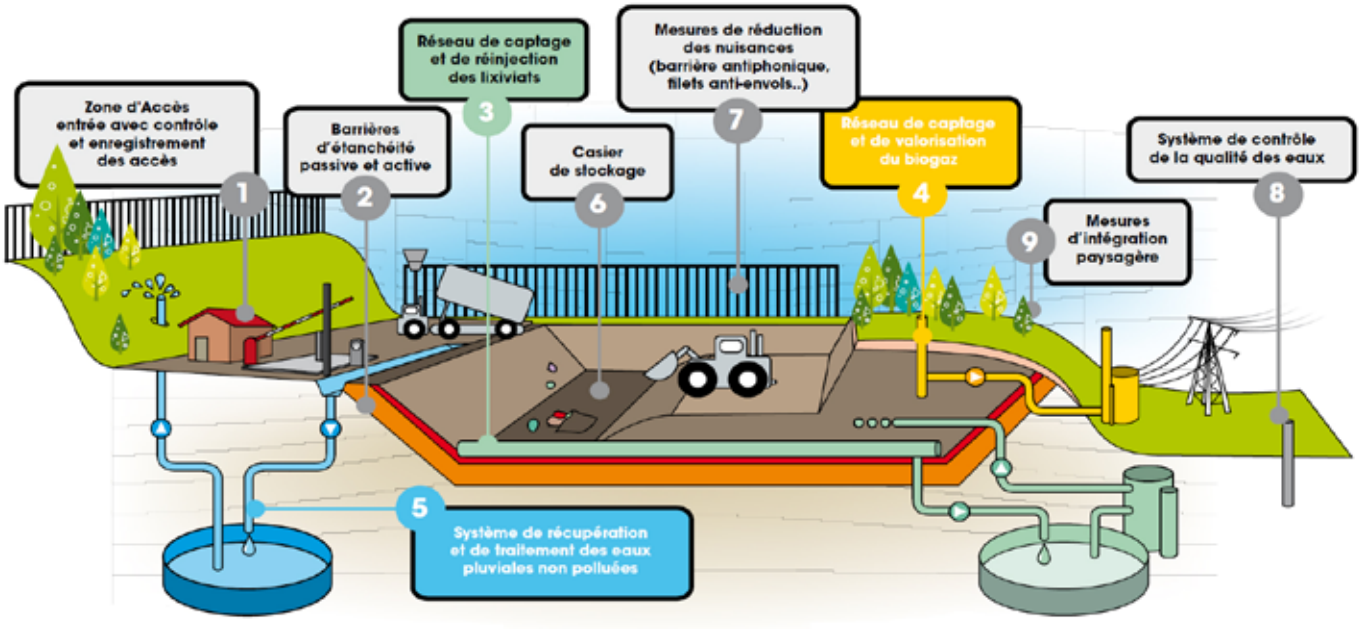

Les contrôles sur les ISDND du SYVADEC

Contrôles de la qualité environnementale

La surveillance environnementale des sites est assurée par la mise en œuvre d'un programme annuel d'analyse physicochimique des eaux (eaux souterraines, eaux pluviales, eaux superficielles, lixiviats et rejet d'effluent épuré) et de mesure de la concentration en polluants des rejets atmosphériques après traitement du biogaz par la torchère. Les résultats de ces analyses sont fournis semestriellement aux services de contrôle de l'État. La surveillance environnementale se poursuit même après la fermeture d'un site, pendant une période de 30 ans, afin de vérifier l'absence d'impact sur l'environnement.

Les services de l'État (DREAL) effectuent des contrôles plusieurs fois par an pour vérifier le respect de la réglementation. En 2019, 7 analyses inopinées réalisées par la DREAL sur les eaux pluviales, les rejets d'effluents épurés et les cours d'eau sont venues conforter la surveillance mise en place par le SYVADEC.

131 analyses ont été réalisées en 2019, qui ont permis de mesurer 1 069 paramètres. Les résultats de ces analyses démontrent la bonne qualité environnementale des sites et le respect des seuils réglementaires. Les non-conformités relevées, qui représentent moins de 0,6 % des paramètres mesurés, ont été traitées suivant les recommandations de la DREAL.

@ Les rapports semestriels détaillés de surveillance des sites sont disponibles en téléchargement sur : syvadec.fr

Contrôle de la donnée et de la qualité des apports

Les camions apportant les déchets sont pesés sur un pont bascule en entrée et en sortie du site afin de calculer le poids du chargement. Un agent d'accueil du SYVADEC effectue un contrôle visuel de l'apporteur et contrôle le bon déroulement de la pesée. Chaque camion dispose d'un badge individuel lié à son immatriculation, qui précise le nom de la collectivité apporteuse et le type de déchets transporté. Un portique de détection de radioactivité permet de s'assurer de l'absence de sources radioactives.
L'ensemble des passages, en entrée et en sortie, est enregistré dans le logiciel du pont bascule. Tout problème lors de la pesée ou événement particulier est consigné par l'agent d'accueil et transmis à son supérieur hiérarchique pour mise en œuvre des actions correctrices. Les pesées des ponts bascule sont centralisées dans un intranet qui permet contrôles, consolidation et calculs statistiques.
Dans le cadre d'une démarche de qualité, les déchets sont contrôlés au moment du déchargement et les collectivités adhérentes sont informées en cas de présence inhabituelle de déchets valorisables dans leurs OM.

Casier de stockage de Viggianello

4.2 LES QUAIS DE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

Le fonctionnement d'un quai de transfert

Les quais de transfert sont conçus pour réaliser une rupture de charge des déchets et optimiser les transports afin de limiter le nombre de véhicules transitant vers les installations de stockage.

Certains quais de transfert sont également utilisés pour la rupture de charge des flux d'emballages, papier et verre collectés par les collectivités adhérentes au SYVADEC.

Après pesée sur un pont bascule, le déchargement des déchets se fait soit sur une dalle avec reprise par un engin pour charger les camions, soit directement dans une benne compactrice ou une remorque de grande capacité pour le transport vers les installations de stockage.

Les tonnages transférés

Les déchets ménagers traités par le SYVADEC transitent par 13 quais de transfert : 10 exploités par le SYVADEC, 2 privés et 1 exploité par 1 adhérent.

Les quais de transfert réceptionnent près de 95 % des tonnages d'OM collectés par les collectivités adhérentes.

Les OM sont transportées en semi-remorque et bennes, permettant des chargements, en moyenne, de 17 tonnes par rotation.

Tonnages transférés par quai de transfert

Sites	2018	2019
Calvi	**6 996**	**5 619**
CED	**3 673**	**4 196**
Corte	**5 341**	**5 208**
Ile Rousse	**5 610**	**4 906**
Luri	**1 413**	**1 242**
Moca Croce	**1 402**	**1 967**
Piana	**1 223**	**872**
Porto-Vecchio	**17 539**	**14 852**
Rocca	**34 251**	**33 466**
SLPV	**3 777**	**3 281**
Teghime	**36 781**	**35 584**
Vico	**3 323**	**3 139**
Costa Verde		**4 054**
Total général	**121 329**	**118 386**

5 | RAPPORT SOCIAL

LES RESSOURCES HUMAINES
L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

5.1 LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme

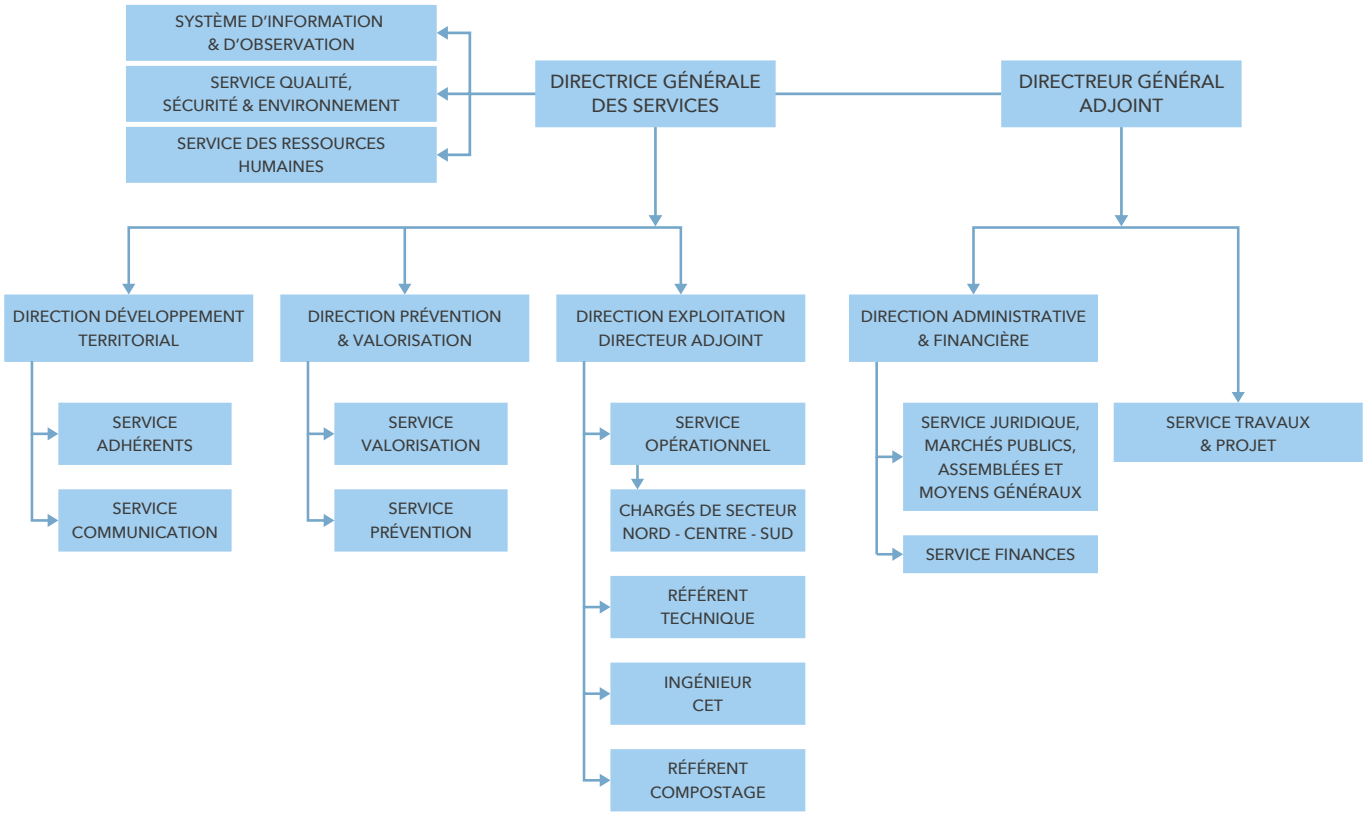

Évolution des effectifs

Au 31/12/2019, le SYVADEC emploie 110 agents, tous statuts confondus, contre 97 au 31/12/2018, soit une progression de plus de 12 % due à l'accroissement de l'activité et au transfert de nouveaux équipements.

Temps de travail

Au cours de l'année 2019, il y a eu 182 927 heures rémunérées. Le cycle de travail est de 1 607 h pour l'ensemble des agents, soit sur 39h/semaine avec RTT, soit sur 35 h/semaine sans RTT.

Répartition des agents à temps complet ou non complet

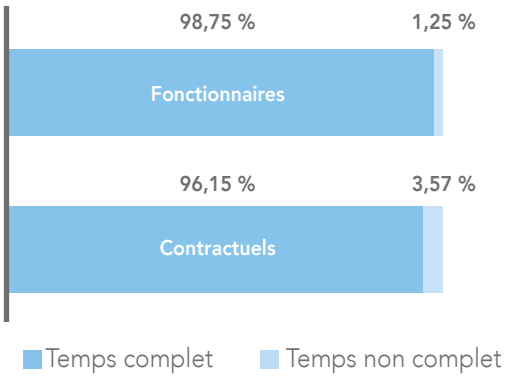

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

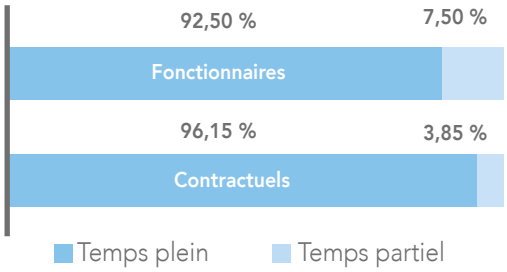

Répartition par catégorie

Deux filières sont représentées dans les effectifs du Syndicat : la filière administrative (17 agents) et la filière technique (89 agents).

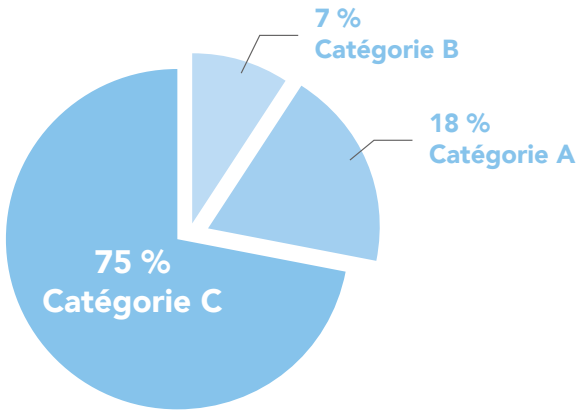

Pyramide des âges

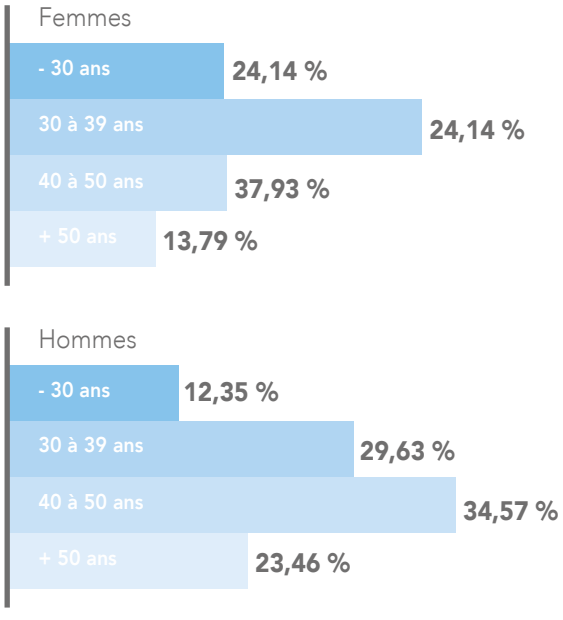

Répartition par genre et par satut des agents sur emploi permanent

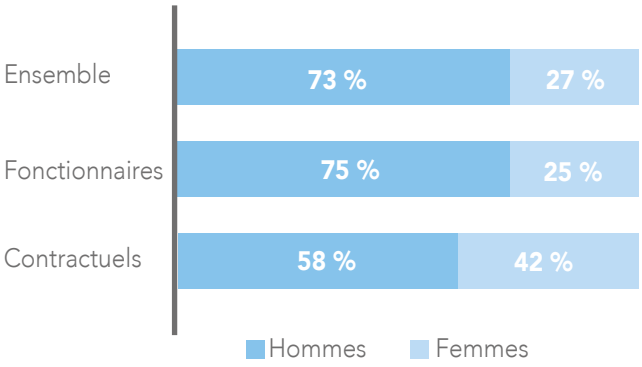

Répartition par genre et par filière

Les femmes se répartissent pour 55 % dans la filière administrative et 45 % dans la filière technique alors que les hommes sont à 99 % dans la filière technique.

Somme des dix rémunérations les plus élevées

691 828 € dont 6 femmes (pour 434 395 €) et 4 hommes (pour 257 433 €).

Carrières et mouvements

Au cours de l'année 2019, 2 agents stagiaires ont été titularisés sur un poste de fonctionnaire.
La mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) s'est poursuivie en 2019 : 25 agents ont bénéficié d'une revalorisation, 17 agents ont avancé d'échelon, 3 ont bénéficié d'un avancement de grade et 5 d'une promotion interne.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme global est en légère amélioration. Il est de 9,69 % pour cette année contre 10,77 % en 2018.
Le nombre de jours de CLM/CLD (congé longue maladie et congé longue durée) continue cependant à progresser pour passer de 1 592 jours en 2018 à 2 014 jours en 2019.
Le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire diminue légèrement pour passer de 2,97 à 2,52.

Handicap

4 agents relèvent d'un statut de travailleur handicapé.

Formation

Au total, 265 actions de formation ont été suivies en 2019 afin de permettre aux agents titulaires et contractuels d'acquérir de nouvelles compétences et d'évoluer dans leur métier ou leur carrière. Cela représente 484 jours de formation suivis dont 452 jours en présentiel et 32 jours à distance. Le nombre de jours de formation réalisé est en progression de plus de 57 % par rapport à 2018. Ces formations ont principalement été dispensées par le CNFPT dans le cadre de la cotisation obligatoire.
Le budget consacré aux formations s'est élevé à 36 896 € TTC dont 63 % sont liés à la cotisation versée au CNFPT et 37 % à d'autres organismes (notamment pour les CACES).

Comité technique

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2019. Il a traité de sujets tels que les transferts d'équipements (Vallecalle, Corbara, Cauro, Calvi Notre Dame de la Serra, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Corte, Castifao et Sud-Corse), les créations de postes et les modifications de l'organigramme liées à l'évolution des services.

Il a également émis un avis sur les modalités de maintien du Régime Indemnitaire dans certaines situations de congés et, en fin d'année, sur sa révision. L'ensemble des dossiers présentés a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des deux collèges.

Pour mémoire, le Comité technique est composé de :

4 représentants titulaires du Bureau Syndical du SYVADEC :

- M. François TATTI
- M. Don-Georges GIANNI
- Mme Marie-Laurence SOTTY
- M. Xavier POLI

4 représentants titulaires du personnel :

- M. Sébastien BELMONTE
- M. Jean-Pierre MARFISI
- Mme Emmanuelle GRAZIANI
- M. Joseph BERENGUER

Relations sociales

Deux journées de grève ont été suivies en 2019 : la première par six agents et la seconde par un agent.

Communication interne

La Newsletter

Destinée aux agents du SYVADEC, la newsletter interne est diffusée chaque mois via la messagerie. Elle permet de partager les actualités des services, de mieux faire connaître les agents et leur quotidien, de partager les valeurs du SYVADEC. Son taux d'ouverture s'élève à plus de 60 %.

Les événements fédérateurs

Deux temps forts ont été partagés par les agents en 2019 :

- les vœux du personnel, qui se sont déroulés le 10 janvier au Musée de la Corse de Corte ;
- une journée de cohésion organisée à Cupabia le 18 juin.

5.2 L'ACTION SOCIALE

CNAS

En 2019, les agents ont bénéficié de prestations du CNAS à hauteur de 6 133 €.

Montant global des aides perçues

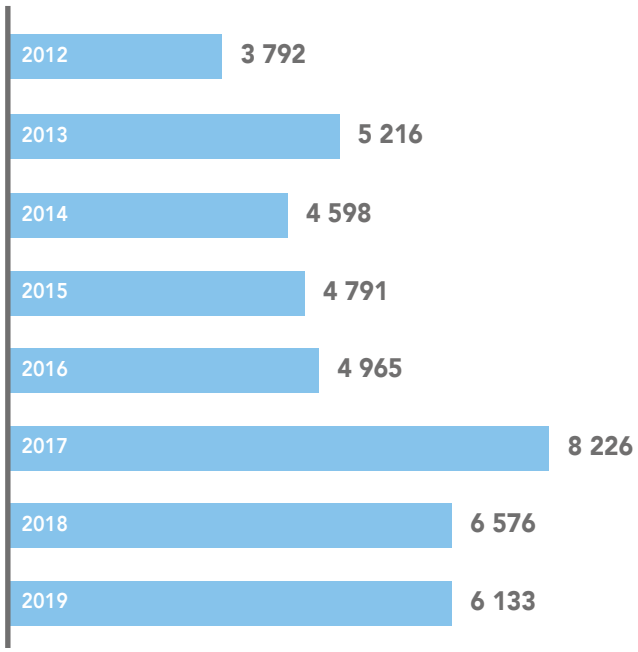

Protection sociale pour le risque santé et prévoyance

La participation à la protection sociale pour le risque santé a été versée à 57 agents au cours de l'année 2019, pour un montant global de 20 128 €. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation de 3,5 % par rapport à 2018.

La participation à la protection sociale pour le risque prévoyance a été mise en place par le Comité Syndical à partir du 1er juillet. En 2019, ce sont 18 agents qui en ont bénéficié pour un montant total de 1.001 €.

Chèques dejeuner

En 2019, 107 agents en ont bénéficié. Ce sont ainsi 16 067 chèques déjeuner qui ont été attribués pour un montant global à la charge du Syndicat de 77 553 €.

Frais de trajet domicile / travail

54 agents ont bénéficié de la participation financière sur le remboursement partiel des frais engagés pour leur trajet domicile / travail. Le coût global de cette prestation s'élève à 15 535 €.

5.3 L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Prévention

Réseau préventeurs CHSCT

Le CHSCT s'est réuni à 3 reprises en 2019 et a validé la mise en œuvre de nombreuses actions d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des agents. Les points suivants ont notamment été abordés :

- bilan sécurité 2018 et programme 2019 ;
- les « Bonnes pratiques » permettant de prévenir les risques d'hygiène et de sécurité ;
- le suivi médical renforcé ;
- les travaux de sécurisation des sites.

ACFI

La convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection entre le CDG83 et le SYVADEC a permis, en 2019, la visite des sites de Lama et Vico, ainsi que du siège administratif de Corte. A la fin de l'année, 55 % des préconisations avaient été mises en place.
Dans le cadre de cette convention, une demi-journée de formation « Harcèlement » a également été réalisée.

SIST

En 2019, les médecins de prévention ont participé à un CHSCT et ont effectué une visite de site afin d'évaluer les risques d'hygiène et de sécurité liés à la nouvelle activité de mise en balles.

Le Salon Preventica

Cette rencontre à laquelle participent experts, élus, professionnels et préventeurs, permet une veille technologique et contribue à la mise en place d'une démarche de qualité de vie au travail. En 2019, elle avait lieu du 8 au 10 octobre à Marseille.

Amélioration continue de la prévention

En 2019, le programme de prévention s'est poursuivi à travers le suivi des actions continues telles que les vérifications périodiques, les dotations d'EPI et consommables, ou encore les ¼ d'heure sécurité, mais également par la mise en place de nouvelles mesures :

- registres sécurité disponibles dans tous les sites ;
- validation des circuits de traitement des fiches SST, pour toute observation liée aux conditions de travail ;
- création du « Bulletin SST » ;
- suivi des actions de maîtrise du risque dans le document unique.

La démarche de certification

Dans un objectif de développement et d'exemplarité, le SYVADEC s'engage dans une amélioration continue de sa politique Qualité, Sécurité & Environnement, par une démarche de triple certification ISO 9001, 14001 et 45001.
Cela permettra un suivi et une évaluation annuelle des indicateurs de performance environnementale, de qualité du service, mais aussi de prévention des risques.

Formations

Formations externes

- SST : 53 % d'agents formés, dont 60 % sur les sites techniques.

- Incendie : plus d'un agent par site administratif formé au maniement des extincteurs, formation prévue sur les sites techniques en 2020.
- Habilitation électrique : 17 nouveaux agents formés en 2019. 74 % des agents de terrain, et plus d'un agent par site administratif sont donc formés et habilités.
- DDS : 18 agents de terrain formés en 2019 ainsi que 6 encadrants.

Formations internes

- PRAP : 1 formateur en interne, 65 % des agents formés, dont 15 nouveaux acteurs PRAP en 2019.
- ¼ d'heure sécurité : action continue - 100 % des agents de terrain sensibilisés aux divers risques dans les sites techniques : incendie, risques chimiques, ATEX, chaleur, port des EPI, gestes et postures, etc.

6 RAPPORT FINANCIER ET GOUVERNANCE

LE RAPPORT FINANCIER 2019
LES INSTANCES DU SYNDICAT

6.1 LE RAPPORT FINANCIER 2019

L'élaboration du budget 2019 reposait sur une hypothèse de stabilisation des tonnages traités et de modalités techniques de traitement stabilisées sur deux ISDND. Ce scénario a évolué au cours de l'exercice du fait du blocage de l'accès à l'ISDND de Viggianello, de même que le périmètre d'intervention du Syndicat qui s'est étendu, et les modalités de calcul de certaines recettes (changement de barème de CITEO et baisse des cours du carton notamment).
L'hypothèse de tonnages traités reprenait les tonnages traités en 2018, en l'absence d'éléments nous permettant d'évaluer l'impact de la saisonnalité touristique. Cependant, les niveaux de fréquentation touristique 2019 n'ont pas atteint ceux de 2018. Cela a induit une baisse des tonnages de résiduels traités.
Cette tendance s'est accrue avec la hausse de la valorisation des déchets issus du tri et des recycleries. En 2019, le volume des tonnages issus de tri a augmenté. À cela s'ajoute une hausse de la valorisation de l'ensemble des filières issues des recycleries. Ces phénomènes ont permis le détournement de tonnages de l'enfouissement mais également d'accroître les recettes perçues liées aux éco-organismes et aux repreneurs.
Toutefois, la fin de l'exercice 2019 est marquée par le blocage du site du Viggianello qui a nécessité le recours à la mise en balles des ordures ménagères ainsi que la redirection des flux vers des sites transitoires et l'interruption de la réception du tout-venant non valorisable en recycleries.
L'impact financier de ce blocage, qui s'est poursuivi au cours du premier trimestre 2020, n'est pas totalement comptabilisé sur l'exercice 2019.
Cette baisse des tonnages constatée pour l'exercice 2019 aura pour conséquence, en 2020, la régularisation des cotisations appelées avec un remboursement aux adhérents.

Dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement marquent une légère hausse de 0,2 %, portant principalement sur les dépenses de personnel liées à l'évolution du périmètre d'intervention du Syndicat et aux charges exceptionnelles résultant de l'apurement de protocoles transactionnels.
Cette relative stabilité du budget, et surtout la baisse en valeur des charges générales, est essentiellement le fait de la baisse des tonnages enfouis à hauteur de 11 000 tonnes, et du montant du soutien reversé aux communes, en baisse de 1,5 M€ à la suite des résultats du tri constatés en 2018.
Ces baisses relatives mises à part, les dépenses des flux valorisables ont augmenté, en lien avec la politique de

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
Montant en € et part en %

	2018	2019	2018	2019	Variation
Charges à caractère général	**29 247 056**	**27 365 998**	79,90 %	74,59 %	- 6,43 %
Charges de personnel	**4 288 758**	**5 006 207**	11,72 %	13,64 %	16,73 %
Autres charges de gestion courante	**150 538**	**155 595**	0,41 %	0,42 %	3,36 %
Charges financières	**297 847**	**276 518**	0,81 %	0,75 %	- 7,16 %
Charges exceptionnelles et provisions	**2 046 974**	**2 969 022**	5,59 %	8,09 %	45,04 %
Amortissements des biens	**571 393**	**917 385**	1,56 %	2,50 %	60,55 %
TOTAL	**36 602 566**	**36 690 725**	100 %	100 %	0,24 %

collecte des adhérents, notamment l'augmentation des tonnages de biodéchets et des flux de tri, dans la continuité des efforts mis en œuvre pour l'extension des consignes de tri.
L'évolution du périmètre d'intervention du Syndicat, avec le transfert des recycleries de Vallecalle et de Corbara ainsi que du quai de transfert de Calvi, de même que l'impact en année pleine du transfert de la recyclerie de Lucciana, ont eu des conséquences sur le volume budgétaire, tant en charges générales qu'en dépenses de personnel.
Le développement de certains services aux usagers (extension des horaires d'ouverture des sites, distribution de composteurs individuels et partagés) et de la politique de prévention, à l'instar du programme Eco Scola, ont nécessité le renforcement des équipes.
Les dépenses techniques représentent 92 % des dépenses de fonctionnement et les dépenses fonctionnelles (coûts de structure et de communication) représentent 8 % de ces charges.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 59 % par rapport à l'année 2018.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2016-2021 entre dans une phase opérationnelle avec la poursuite de la couverture finale de Vico et la fin de l'extension de Viggianello, le lancement de plusieurs maîtrises d'œuvre et études sur de nouveaux équipements (CET, rupture de charge de tri, recyclerie), des travaux de modernisation des sites existants ainsi que l'acquisition d'équipements.
Le taux réalisation des dépenses d'équipement est de 70 % par rapport aux prévisions, soit une hausse de près de 6 points par rapport à 2018.

Le montant des reports sur l'exercice 2020 s'élève par ailleurs à 926 691 €.

Répartition des dépenses d'investissement

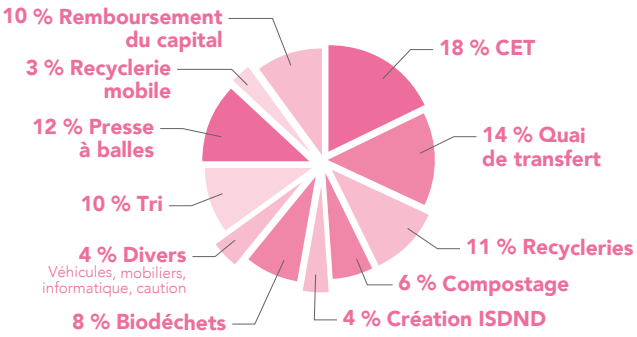

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - Montant en € et part en %				
	2018	2019	2018	2019
CET	**1 003 755**	**866 503**	33,23 %	18,05 %
Quais de transfert	**591 605**	**663 558**	19,58 %	13,83 %
Recycleries	**562 403**	**508 202**	18,62 %	10,59 %
Textiles	**61 736**	**24 302**	2,04 %	0,51 %
Compostage	**75 134**	**300 335**	2,49 %	6,26 %
Création ISDND	**21 385**	**212 836**	0,71 %	4,43 %
Biodéchets	**41 141**	**388 389**	1,36 %	8,09 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	**138 291**	**184 344**	4,58 %	3,84 %
Tri	**80 900**	**457 949**	2,68 %	9,54 %
Presse à balles	**0**	**599 700**	0,00 %	12,50 %
Recyclerie mobile	**0**	**132 500**	0,00 %	2,76 %
Remboursement du capital	**444 364**	**460 712**	14,71 %	9,60 %
TOTAL	**3 020 714**	**4 799 329**	100,00 %	100,00 %

Recettes de fonctionnement

Le volume budgétaire des recettes de fonctionnement est en hausse de 3,7 %.

La hausse des recettes liées aux éco-organismes prend en compte la hausse des tonnages de tri et des filières régionales. Ces sommes serviront de base au reversement du soutien 2020.

La hausse du résultat cumulé est liée au résultat 2018, ce qui a doublé l'excédent cumulé. Ce résultat permet le financement d'une partie de l'investissement sans recours à l'emprunt.

La hausse de ces deux postes diminue la part des cotisations dans la répartition des recettes du Syndicat. Les cotisations des adhérents restent la recette de fonctionnement principale et représentent 72,5 % du total.

Répartition des recettes de fonctionnement

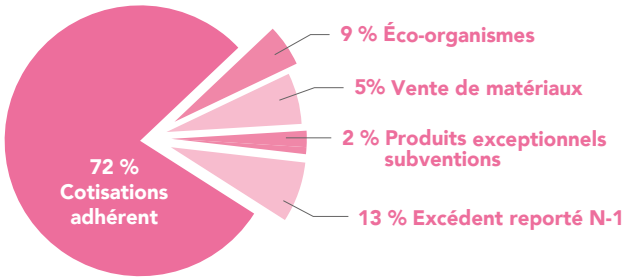

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Montant en € et part en %				
	2018	2019	2018	2019
Cotisations adhérents et reversements	**33 553 630**	**31 846 855**	79,23 %	72,54 %
Eco-Organismes	**2 255 526**	**3 787 127**	5,33 %	8,63 %
Vente des matériaux et prestations de services	**2 512 080**	**2 271 628**	5,93 %	5,17 %
Produits exceptionnels	**918 833**	**152 570**	2,17 %	0,35 %
Subventions	**198 517**	**166 679**	0,47 %	0,38 %
Remb. Rémunérations	**68 452**	**137 178**	0,16 %	0,31 %
Amortissements subventions	**0**	**0**	0,00 %	0,00 %
Excédent reporté N-1	**2 841 663**	**5 541 613**	6,71 %	12,62 %
TOTAL	**42 348 701**	**43 903 650**	100 %	100 %

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement baissent de 1,14 M€ soit 28,5 %. Cette diminution résulte principalement de la différence entre le résultat affecté en 2018 et celui de 2019 auquel une dotation a été ajoutée.

La baisse est essentiellement due aux recettes liées au programme d'équipement : FCTVA et subventions.

RECETTES D'INVESTISSEMENT - Montant en € et part en %				
	2018	2019	2018	2019
FCTVA	**376 860**	**309 565**	9,39 %	10,79 %
Subventions	**990 741**	**441 020**	24,69 %	15,37 %
Emprunt	**0**	**0**	0,00 %	0,00 %
Amortissements des biens	**571 393**	**917 385**	14,24 %	31,97 %
Autres (remboursement avance)	**462 771**	**0**	11,53 %	0,00 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	**0**	**209 068**	0,00 %	7,29 %
Excédent reporté N-1	**1 611 169**	**992 220**	40,15 %	34,58 %
TOTAL	**4 012 934**	**2 869 258**	100 %	100 %

Les cotisations 2019

Cotisations appelées :

- Cotisation de base : 159 €/tonne résiduelle.
- Cotisation transfert : 48 €/tonne résiduelle.
- Cotisation recyclerie : 37 €/tonne résiduelle.
- Cotisation de base pour les EPCI accueillant un ISDND en activité : 60€/tonne résiduelle.

Le SYVADEC, par le biais de conventions, effectue aussi des prestations de services pour le compte d'autres collectivités ou de professionnels qui utilisent ses infrastructures.

La cotisation de base

Elle couvre le traitement des déchets résiduels, les charges relevant des politiques de prévention et de communication, le transport et la valorisation des matériaux issus du tri des adhérents (emballages, papier, verre, biodéchets, cartons) et des filières spécifiques régionales (DEA, DEEE, lampes, piles, textiles), l'effort d'investissement.
Elle intègre également l'assiette du soutien incitatif bonifié reversé à chaque adhérent et la compensation permettant d'appliquer la cotisation de base minorée pour les EPCI membres accueillant sur leur territoire une ISDND en exploitation.
La baisse du produit du FCTVA de 2017 perçu en 2019 est plus faible en raison de la baisse des dépenses d'investissement de l'exercice concerné.
Malgré l'augmentation des dépenses, les subventions liées à la nouvelle programmation pluriannuelle n'ont pas encore été perçues du fait d'un délai de traitement long pour le conventionnement et le versement des aides. Un portage financier de moyen terme est constaté.

La cotisation transfert

Elle couvre les coûts de fonctionnement des quais de transfert gérés par le SYVADEC ainsi que les coûts de transport des ordures ménagères résiduelles transitant par ces quais vers les installations de stockage.

La cotisation recyclerie

Elle finance les coûts de fonctionnement des recycleries gérées par le SYVADEC et les coûts de transport, de traitement ou de valorisation des flux de recyclerie.

Les soutiens 2019

Afin de renforcer le soutien aux politiques de développement du tri des intercommunalités, le SYVADEC reverse l'intégralité des soutiens des éco-organismes et les recettes issues de la vente des matériaux au prorata des tonnes valorisées, soit 2 565 433 € en 2019 (régularisation 2018 incluse).

Flux	Soutien à la tonne valorisée*
Emballages**	86.82 €
Papier	86.82 €
Verre	86.82 €
Carton	87.90 €
DEEE	75.58 €
Meubles	32.11 €

*Tonnage valorisé = tonnage livré – déclassement et/ou refus.
**Le taux de refus des emballages est calculé par les caractérisations de l'année n-1.

6.2 LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres. La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Le Bureau est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical.

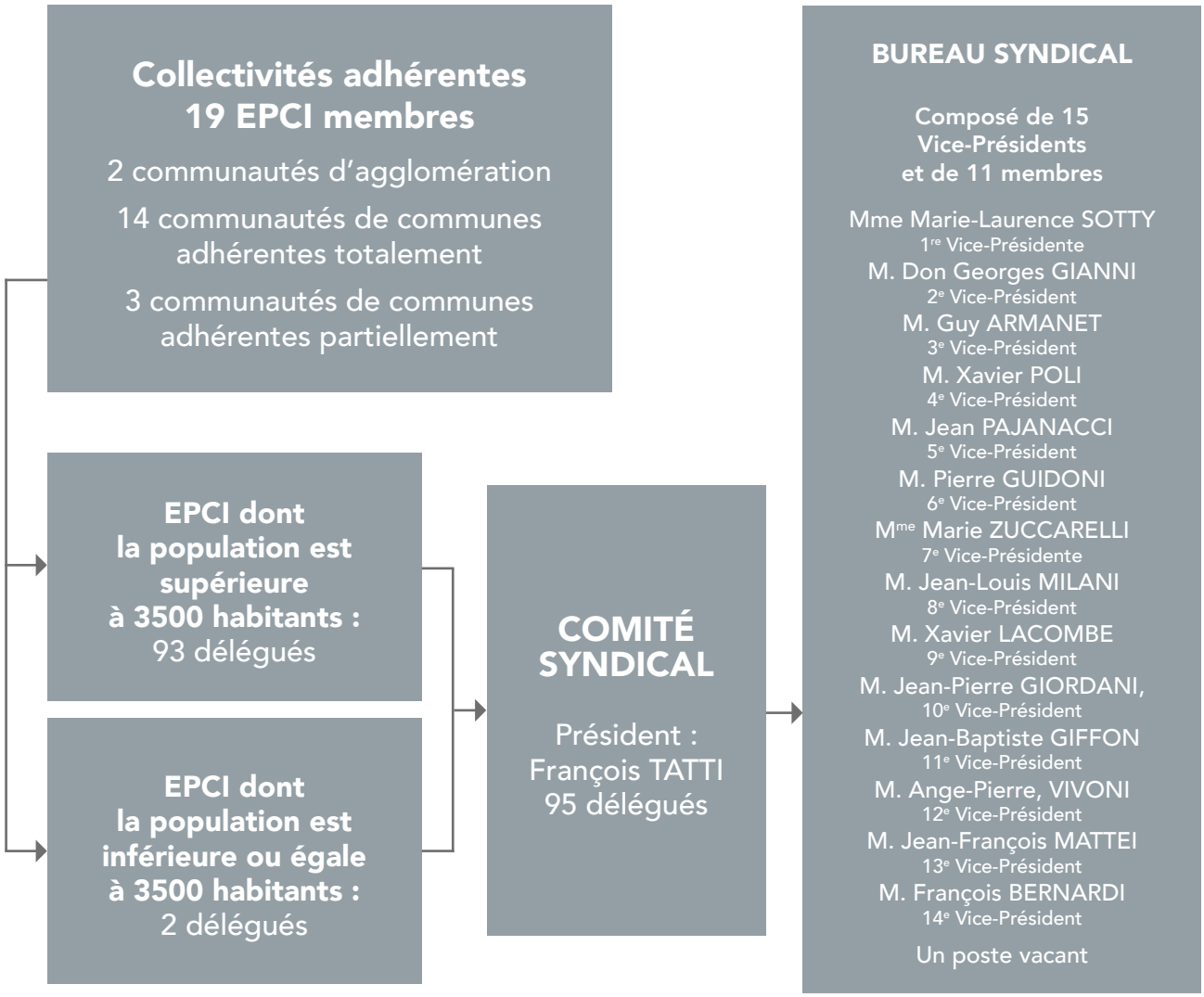

Activité du Comité Syndical

Réuni à quatre reprises, le Comité Syndical a adopté 36 délibérations (+ 8 par rapport à 2018) relevant essentiellement de la gouvernance et des éléments budgétaires, notamment :

- plan d'actions 2019 et actualisation du PPI ;
- modification statutaire (compétence et représentativité) ;
- orientations budgétaires et décisions budgétaires ;
- décisions tarifaires ;
- administration générale (tableau des effectifs, régime indemnitaire, prévoyance).

Activité du Bureau Syndical

Réuni à onze reprises en 2019, dont deux fois sous la forme de bureau exceptionnel, le Bureau Syndical a formalisé 83 décisions (+ 25 par rapport à 2018). Elles relevaient de l'administration générale, de la commande publique (autorisation de signature de marchés) et des projets présentés lors des commissions thématiques par les services, notamment les demandes de subvention.

La Commission d'appel d'offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée du Président du SYVADEC et de 5 membres titulaires et cinq membres suppléants. Le comptable public et un représentant de la DDCSPP2B sont conviés à chaque commission, avec voix consultative.

Composition de la CAO :

Délégués titulaires :

- M. Jean-Pierre GIORDANI
- Mme Marie-Laurence SOTTY
- M. Don Georges GIANNI
- M. Guy ARMANET
- M. Ange-Pierre VIVONI

Délégués suppléants :

- M. Pierre GUIDONI
- Mme Marie ZUCCARELLI
- M. Jean-François MATTEI
- M. Jean-Louis MILANI
- M. François FILONI

115 procédures ont été mises en œuvre
(+ 50 par rapport à 2018) en appel d'offres, procédure négociée ou procédure adaptée.

101 marchés ont été attribués en 2019
(+ 66 par rapport à 2018) **dont :**

- 45 marchés relevant de procédures adaptées ;
- 56 marchés relevant de procédures formalisées de type appel d'offres ouvert.

Marchés attribués par typologie de dépenses :

- 24 marchés de travaux
- 12 marchés de fournitures
- 59 marchés de services
- 7 marchés de maîtrise d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage.

Répartition des marchés attribués

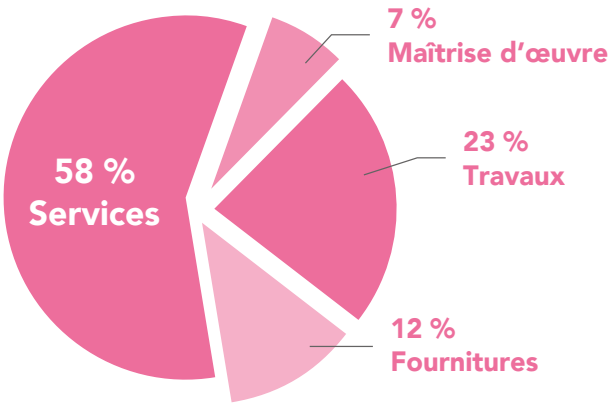

Les commissions thématiques

Les 3 commissions thématiques sont composées de représentants du Comité Syndical et ont un rôle consultatif. Elles préparent les projets soumis à délibération du Bureau ou du Comité Syndical.
En 2019, la commission Finances s'est réunie 2 fois, les commissions Infrastructures et Prévention et Valorisation se sont réunies 1 fois chacune.

- Commission Finances.
  Président : M. Xavier POLI,
  Vice-Président délégué aux Finances.
- Commission Infrastructures.
  Président : M. Don Georges GIANNI,
  Vice-Président délégué aux centres d'enfouissement.
- Commission Prévention et Valorisation.
  Président : M. Jean-Pierre GIORDANI,
  Vice-Président délégué à la prévention.

Bureau syndical

syvadec

ETABLISSEMENT PUBLIC DE VALORISATION
DES DÉCHETS DE CORSE

Femu per dumane

syvadec.fr

Zone Artisanale - RT 50 - 20 250 CORTE
04 95 34 00 14 - info@syvadec.fr

Kiarta.com - 2020 - Crédit photos : iStockphoto.com - SYVADEC